

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 15 décembre 2022, à 19h30
grande salle de l'hôtel de ville, Romont

Présidence	M. Patrice BEAUD, président
Vice-présidence	M. Thierry JORDAN, vice-président
Présents-es	<p>Pour le conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Stéphane DEMIERRE - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Emilien GIRARD - Rachel HUFSCHEMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Stéphanie PITTET - Valérie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOS - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER - Nataša TODOROVIC - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER</p>
Excusés-es	<p>Pour le conseil général</p> <p>Mme/MM. Alain BOSSON - Vesna PETROVIC</p>
Présents-es	<p>Pour le conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Jean-Claude CORNU, syndic</p> <p>M. Thierry SCHMID, vice-syndic</p> <p>Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p> <p>Pour l'administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur l'Administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,

En cette période de Coupe du monde du football, celles et ceux d'entre nous qui regarde un peu, beaucoup, voire passionnément ces matchs, sont les témoins des changements de joueurs en cours de partie. Il en est de même pour notre conseil général et je vous annonce ainsi deux changements.

*D'abord, je souhaite la bienvenue à **Mme Nataša TODOROVIC**, qui remplace, pour le groupe socialiste, M. Milan ANDRIC. Mme TODOROVIC, pouvez-vous s'il vous plaît vous lever ?*

Applaudissements !

*De même, je souhaite la bienvenue à **M. François-Xavier MEUWLY**, pour le groupe Horizons Nouveaux, qui remplace M. Nicolas PACCAUD. M. MEUWLY, pouvez-vous s'il vous plaît vous lever ?*

Applaudissements !

Il y a une année, j'étais assis à cette même place, en tant que remplaçant de Mme BARDET, alors présidente. Les exigences sanitaires étaient en vigueur et l'apéro avait dû être annulé. Si le virus est toujours présent, nous ne sommes néanmoins plus soumis aux mêmes règles. Je me réjouis de pouvoir partager avec vous toutes et tous un verre après cette séance.

Je profite également de vous souhaiter d'ores et déjà à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Entrons dans le vif du sujet ! »

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

➤ Pour le conseil général

- M. Alain BOSSON.
- Mme Vesna PETROVIC.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **48** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenantes et les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de **décliner leur identité en début d'intervention**.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 48 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 48 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022 AVEC REMERCIEMENTS A M. BARD, SECRETAIRE COMMUNAL.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- cf. annexe 1 : dossier présentation

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour le point de la situation concernant le projet de la nouvelle école En Bouley (cf. *annexe 1*).

« *Applaudissements* ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention de **Mme Ajda BUDAK**

« *Je souhaiterais obtenir de plus amples informations concernant le refus de prévoir des toilettes non genrées* ».

- Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

« *Ce sujet a été l'objet d'une longue discussion à l'interne du comité de pilotage. On a pris la peine de se renseigner, de discuter avec les enseignants-es et les concierges qui sont à journée faite présents-es dans les couloirs et aussi avec l'un ou l'autre parent.*

Il est apparu que c'est une solution qui convient aux enfants qui, à cet âge-là, ont une certaine réticence à se retrouver garçons et filles dans les mêmes WC. Certes, cette solution ne semble peut-être pas très avant-gardiste pour certains-es mais nous avons donc dû décider et nous tenions à vous en informer, dans un souci de transparence comme cela a toujours été le cas ».

- Intervention de **M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général**

« Plus qu'une question, c'est une précision pour indiquer que le délai pour rendre une installation solaire photovoltaïque rentable est de 15 à 20 ans. Il y a donc possibilité de rendre ces installations rentables ».

- Réponse de **M. le Syndic**

« C'est bien pour cette raison que le conseil communal n'a pas voulu être minimaliste car le permis de construire demandait un minimum de 70 panneaux et que nous en installerons env. 600. De plus, nous ne prenons pas de risque par rapport à l'avenir puisque l'autre bâtiment qui restera disponible pourra être utilisé pour d'autres solutions (par exemple pour créer une communauté d'utilisateurs, etc). On est conscient du fait que la question de la rentabilité à moyen terme n'a pas été discutée car si c'était vraiment le cas, nous n'aurions pas pris l'option d'ajouter pour CHF 400'000.- de panneaux solaires, en tous les cas tant que le surplus de production est racheté à vil prix par les énergéticiens pour être réinjecté dans le réseau. Après le bâtiment de l'édilité, on propose encore de mettre des panneaux sur le bâtiment de la Condémine. Le conseil général aura l'occasion de le décider ce soir ».

La parole n'est plus demandée.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

3. BUDGET 2023

- cf. annexe 2 : budget 2023

L'entrée en matière pour le budget est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 alinéa 2 du règlement du conseil général.

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, **M. le Président** propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2023, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2023.

Pour le budget de fonctionnement, M. le Président suggère de procéder à l'examen par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

M. le Président passe la parole à **M. Thierry Schmid**, vice-syndic, directeur du dicastère des FINANCES (cf. annexe 2).

« Les budgets d'investissements et de fonctionnement qui vous sont présentés ce soir intègrent les différentes remarques et corrections souhaitées par le service des communes et notre société fiduciaire suite à l'introduction du plan comptable MCH2. Ils ne permettent malheureusement pas encore de faire une comparaison avec un exercice complet puisque les premiers comptes qui seront disponibles selon MCH2 seront les comptes 2022.

Le budget des investissements 2023 présente de nouvelles dépenses à voter pour un montant de CHF 3'135'000.- et des dépenses planifiées de CHF 29'545'000.- dont plus de 20 millions de francs pour le projet d'école En Bouley. L'impact de ce projet sur nos investissements se fait d'ores et déjà clairement sentir. Voilà de nombreuses années que le montant des crédits à voter n'avait pas été aussi faible.

Les charges d'exploitation se montent à CHF 30'537'116.-. Elles présentent désormais un visage réaliste des charges de notre commune, puisque ce budget comprend également les charges d'amortissement légales recalculées suite à la réévaluation du patrimoine administratif.

Tous les postes sont en augmentation à l'exception des charges de personnel qui diminuent de 4,5 % malgré l'indexation des classes de salaires de 3 %. En effet, l'année 2023 sera marquée par le transfert du service du feu à l'association Secours Sud fribourgeois, ce qui signifie que deux employés quitteront le personnel communal au 31.12.2022.

Les charges de biens et services augmentent de 1 % seulement, et ce malgré les augmentations de 20 % planifiées pour le coût de l'énergie et de 10 % des coûts pour mandats externes.

Conformément aux exigences des normes MCH2, nous avons procédé à la réévaluation du patrimoine administratif en prenant en compte les amortissements effectués sur les 20 dernières années et avons constitué une réserve de réévaluation qui devra être dissoute sur 10 ans. Ceci explique l'augmentation massive du poste des amortissements qui passe de CHF 120'900.- dans le budget 2022 à un montant de CHF 1'882'650.- en 2023.

Enfin les charges de transfert qui comprennent les charges des associations de communes et du canton augmentent de 5 % et se montent à CHF 18'185'885.-, soit 59,5 % du montant des charges de notre commune, et ce malgré la baisse du coefficient de Romont dans la clé glânoise et la diminution du préciput pour le COGL.

Les revenus d'exploitation se montent à CHF 28'370'959.- et se décomposent comme suit :

Les revenus fiscaux augmentent fortement de plus de 10 %. Conformément à nos différentes discussions avec la commission financière et à la lumière des résultats de ces dernières années, nous avons réévalué à la hausse les revenus des personnes morales ainsi que l'impôt sur les mutations immobilières en prévision de l'arrivée sur le marché de nouveaux objets courant 2023.

Les taxes et redevances augmentent elles de plus de 6 %, augmentation essentiellement liée à la vente d'eau. Notons également que le nouveau règlement relatif à la taxe non-pompier devrait conduire à une augmentation du montant collecté qui sera rétrocédé à l'association des Secours Sud Fribourgeois.

Enfin, les revenus de transferts sont en forte diminution (-16 %) suite à la fin de la compensation pour cas de rigueur consécutive à l'introduction de la loi fédérale relative à la réforme fiscale des entreprises et au financement de l'AVS (RFFA), ainsi que l'augmentation de notre contribution à la péréquation cantonale.

Le budget comprend un montant de charges financières de CHF 325'010.- encore faible cette année, du fait de l'étalement des emprunts sur l'exercice 2023 pour le projet école ; elle est basée sur un taux d'emprunt de 1,2 %. Nos revenus fiscaux sont également en hausse à CHF 719'390.-

par suite de la location de la caserne des Chavannes à l'association des Secours du Sud Fribourgeois.

Le résultat opérationnel se monte donc à une perte CHF 1'771'777.-. auxquels se déduit le montant de CHF 1,7 mio lié à la réévaluation de notre patrimoine comme déjà indiqué, ce qui donne un total du compte de résultat de CHF 71'777.- et nous permet de vous présenter ce soir un budget quasi équilibré, puisque la perte représente moins de 2,5 pour mille du total du budget.

J'adresse mes chaleureux remerciements à mes collègues du conseil, aux chefs de service et au personnel de la commune pour les nombreux efforts consentis afin de vous présenter ce soir un budget quasi équilibré. Merci à Frédéric ROSSIER pour son énorme et précieux travail. Notre commune est désormais sur les rails en matière de normes comptables MCH2. Un merci particulier également aux membres du personnel du service des finances. Que de changements pour eux en quelques mois, et ils n'ont pas toujours été aidés : changement de logiciels, changement de normes comptables, introduction des QR codes et de l'e-Banking, virtualisation des systèmes IT, etc. Ces derniers mois n'ont pas été de tout repos pour cette équipe.

Je ne saurai terminer mon intervention sans attirer votre attention sur le fait que ce budget est encore un budget de transition et qu'il empêche toute euphorie de la part du conseil communal. Malgré la réévaluation massive de certains postes de revenu et une charge d'intérêts encore très faible, et même si celui-ci est établi avec prudence, le budget 2023 ne dégager aucune marge de manœuvre. Dès 2024, la charge des intérêts du projet d'école En Bouley viendra impacter fortement nos budgets. Il n'est donc guère opportun de relâcher aujourd'hui nos efforts en matière de maîtrise des coûts. Les membres du conseil communal sont intervenus, parfois avec véhémence, au sein des comités des associations de district pour contenir l'évolution des coûts.

Merci mesdames et messieurs de ne pas perdre de vue les effets des projets en cours sur nos comptes pour l'avenir et de faire preuve d'un grand sens des responsabilités dans vos interventions sur ce budget.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, au nom du conseil communal, je vous invite à accepter les budgets 2023 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

- 1. Le budget d'investissements avec de nouveaux crédits à voter pour un montant de CHF 3'135'000.-.**
- 2. Le budget de fonctionnement avec un déficit de CHF 71'777.- pour un total de charges d'exploitation de CHF 30'862'126.- et un total des produits de CHF 29'090'349.-».**

M. le Président remercie M. Schmid pour ses explications.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

«La commission financière a examiné avec attention le budget de fonctionnement 2023 élaboré, pour la deuxième année, selon le nouveau plan comptable harmonisé MCH2, lors de sa séance du 22 novembre dernier.

Elle relève que le document ne présente pas les comptes 2021 en vis-à-vis, ceux-ci n'ayant pas le même plan comptable. Cela devrait être rétabli lors de la présentation du budget 2024 et permettra d'avoir un suivi et une comparaison entre les comptes et les budgets.

Afin d'avoir une meilleure compréhension de l'évolution des postes du budget, des commentaires plus fournis auraient été appréciés. Ceux-ci auraient permis également d'éviter un certain nombre de questions, questions auxquelles le conseil communal et son administrateur des finances ont répondu lors de la séance commune du 29 novembre dernier.

Le budget de fonctionnement 2023 présente un déficit de CHF 71'777.-.

Ce déficit est inférieur au budget 2022 qui, suite à des transferts de dépenses du budget d'investissement 2022, s'élevait à CHF 658'235.-.

Les impôts des personnes physiques, morales et contributions immobilières étaient en hausse de CHF 1'125'000.- entre le budget 2021 et 2022 et entre le budget 2022 et 2023 ; ceux-ci sont à nouveau estimés à la hausse pour CHF 1'774'249.-.

Les comptes 2021 ont démontré que les budgets des recettes fiscales étaient sous-évalués.

Pour le budget 2023, cela n'est apparemment plus le cas, l'évaluation de ces recettes étant supérieure aux comptes 2021 pour CHF 452'666.75.

Une augmentation de recettes de CHF 300'000.- est également escomptée pour les mutations immobilières.

Le budget 2023, tel qu'il nous est présenté, présente un déficit de CHF 71'777.-, malgré des recettes fiscales en hausse de quasiment 2 millions de francs.

La marge de manœuvre d'un budget communal est faible, compte tenu des dépenses liées en relation avec les participations cantonales ou intercommunales. De ce fait, le bienfondé, la pertinence et la priorisation des dépenses communales doivent être rigoureusement analysés, tant au niveau des budgets de fonctionnement futurs que pour les dépenses d'investissements à venir.

La commission financière a également pris connaissance du budget d'investissement intentionnel 2023, composé de 12 objets, représentant un total de CHF 3'135'000.-.

Aujourd'hui, seuls 2 crédits sur les 12 ont été mis au vote, soit la pose de panneaux photovoltaïques sur l'école de la Condémine pour CHF 200'000.- et la participation de la Commune de Romont au déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens, en marge de la construction du nouveau bâtiment Grisoni-Zaugg SA pour CHF 350'000.-.

Les autres objets seront votés en temps opportun.

En conclusion, la commission financière prévoit favorablement le budget de fonctionnement, présentant un déficit de CHF 71'777.-, ainsi que le budget d'investissements intentionnel 2023 et propose au conseil général d'en faire de même ».

M. le Président remercie Mme OBERSON pour l'établissement et le rapport de la commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale, pour le groupe PLR

« Si nous étions curieux de découvrir le budget qui nous est soumis, le groupe PLR fut conforté dans l'idée qu'il s'en faisait : réaliser, avancer, construire, concrétiser le plus possible les projets déjà votés. Cette intention, reflétée dans le budget 2023 qui nous est proposé, coïncide avec la vision que se faisait notre groupe pour l'année à venir. Peu ambitieuse certes, mais réaliste !

Si tout se réalise comme le conseil communal le prévoit, la sécurité dans les transports et la communication, la sécurité de notre alimentation en eau potable et évacuation des eaux usées seront grandement améliorées en cours d'année prochaine.

A cela s'ajoute la construction de la nouvelle école et l'augmentation des charges liées. Les charges liées, plus de 22 % du budget de notre commune, et pas un mot à dire. En tant que conseillères et conseillers généraux, nous y voyons là, clairement, un déficit démocratique de moins en moins acceptable.

Songeant aux recettes, vers la planification financière savamment élaborée, fraîchement validée, nos regards se sont tournés. Qu'était-il projeté pour 2023 ? Le budget que nous sommes appelés à approuver dépasse de CHF 6'000'000.- les dépenses et de CHF 3'000'000.- les recettes telles que prévues dans la planification.

Entre la rédaction de l'un et le budget qui nous est soumis coule la réalité que seuls les comptes peuvent illustrer. La comparaison avec les comptes fait défaut mais vous êtes, de notre part, tout excusés, sachant que nous sommes dans une année transitoire entre deux types de plans comptables comportant de nombreuses différences quant à leur présentation.

Cela étant, le groupe PLR a décidé de faire confiance au conseil communal. Il vous remercie, ainsi que vos services, pour l'élaboration de ce budget.

Disposé à l'approuver, le groupe PLR vous invite à en faire de même ».

▪ Intervention de M. Emilien GIRARD, conseiller général, pour le groupe Le Centre

« Le groupe Le Centre a étudié attentivement le budget 2023 qui est évidemment marqué par la construction de l'école. Même si nous relevons la certaine maîtrise des coûts, nous ne considérons pas essentielle la somme de CHF 60'000.- destinée à l'amélioration de l'isolation des pavillons provisoires de l'école de la Condémine compte tenu de la durée de vie restante de ces pavillons.

Aussi, nous estimons que les impôts des personnes physiques auraient certainement mérité une évaluation supérieure.

Nous remercions le responsable des finances communales et ses collaboratrices pour l'établissement de ce budget que nous soutenons en majorité ».

▪ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe socialiste**

En premier lieu, le groupe PS tient à remercier les auteurs du projet du budget 2023 pour le travail accompli et les documents élaborés. Les explications données par M. le vice-syndic ont été les bienvenues. Cependant, nous regrettons le manque de clarté ou d'explications fournies avec les documents remis qui ne rendent pas la compréhension aisée des chiffres et de leur évolution. Un récapitulatif écrit des principales modifications et adaptations aurait été le bienvenu. Nous espérons que notre remarque sera prise en considération dans le futur. Une autre remarque générale porte sur ce résultat prévisionnel de ce budget et les mesures que nous pourrions en tirer pour le futur.

Le déficit annoncé, les investissements lourds planifiés et les incertitudes quant à l'avenir se complètent pour assombrir les perspectives de ces prochaines années. Le groupe PS se battra pour assurer et maintenir des investissements communaux ainsi que la juste participation aux besoins de la population, de la jeunesse, des familles et des seniors. Nous demandons, à ce titre, que les mesures nécessaires soient évaluées et proposées pour assurer les ressources financières adaptées pour notre commune.

Par ailleurs, en lien avec cette thématique, nous relevons une progression des postes aux prestations de la santé mais qui ne prennent toutefois pas en compte les besoins futurs. Nous encourageons donc le conseil communal à investir dans le domaine Senior+ et l'accompagnement à domicile, qui restent à développer de manière plus active et concrète en faveur de nos aînés-es.

Malgré tout, le groupe PS votera en faveur des budgets de fonctionnement et d'investissements 2023 présentés ».

▪ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour les groupe Les Vert·e·s**

« Lors de sa séance du 5 décembre dernier, le groupe Les Vert·e·s a étudié avec attention les budgets 2023.

La lecture des investissements et du fonctionnement a été facilitée par l'ajout de commentaires, que nous aurions toutefois apprécié plus nombreux. Nous constatons un déficit infime mais, compte tenu des investissements importants consentis, nous relevons la qualité du travail accompli par le service des finances.

Nous notons, par exemple, que des efforts encore trop modestes sont consentis dans la production et l'utilisation d'énergie solaire. Nous sommes certains que le conseil communal aura à cœur d'inscrire ces efforts dans la durée. Nous le mettons toutefois en garde sur l'utilisation raisonnée de ces ressources. Seule une limitation importante de nos consommations en énergie nous permettra d'atteindre nos objectifs de décarbonation.

Nous attendons du conseil communal qu'il élabore, dès l'an prochain, un plan de rénovation énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux basé sur le concept largement

reconnu de société à 2'000 Watt et visant l'autonomie énergétique. Nous attendons également qu'il s'attèle sérieusement aux questions de mobilité, transports publics, sécurisation du chemin de l'école et réduction des émissions de CO².

Alors que nos finances se resserrent, le grand nombre de projet remis à plus tard devient plus évident. Il est urgent que le conseil communal mette en route les réformes dont dépendent de nouvelles ressources indispensables au développement de notre commune : taxation du stationnement sur l'ensemble du domaine public communal, mise aux normes de la taxe sur l'épuration, participation au plan directeur du bassin versant sur l'eau potable, etc.

Le groupe Les Vert-e-s approuve les budgets d'investissements et de fonctionnement, et remercie le conseil communal ainsi que M. ROSSIER pour le travail conséquent accompli ».

▪ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

« Les membres du groupe Horizons Nouveaux se sont rencontrés le 5 décembre dernier afin de préparer cette séance du conseil général. Nous avons examiné les budgets de fonctionnement et des investissements avec intérêt et nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré à leur établissement.

Le budget des investissements n'a pas soulevé de questions particulières à part l'écart entre le budget à voter et le message no 3.4 de cette séance du conseil général, écart qui a été expliqué par le conseil communal.

Le groupe HN a également apprécié la transparence sur les dépenses des différents crédits votés.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, le groupe HN a relevé que les charges, comme prévu par la planification financière, sont en réelle augmentation pour l'année prochaine. Ces charges sont expliquées, entre autres, par la hausse des charges liées, l'indexation des salaires des employés-es communaux et d'autres charges indépendantes de la commune, comme la flambée des prix de l'énergie. Heureusement, ces augmentations peuvent être en partie compensées par des entrées provenant d'impôts sur les personnes morales et physiques, à la suite de l'extension de certains quartiers de Romont, ce qui est de bon augure. Malgré cela, le budget communal présentera un léger déficit.

Ainsi, nous demandons au conseil communal de bien réfléchir aux prochaines dépenses, afin d'éviter de se retrouver avec de plus gros déficits durant les cruciales prochaines années. Nous sommes conscients que les dépenses de 2023 sont encore absorbables, mais restons attentifs.

Enfin, le groupe Horizons Nouveaux félicite le caissier communal et tout le personnel communal pour tout le travail effectué durant cette année 2022 ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion de portée générale sur l'entrée en matière du budget.

EXAMEN DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL GENERAL

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

3.1 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.- POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ECOLE DE LA CONDEMINE

- cf. annexe 3 : message

M. le Président cède la parole à M. François HELFER, directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit (cf. annexe 3).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, membre de la commission financière

«La commission financière a pris connaissance, en date du 22 novembre 2022, du message no 3.2 relatif à la demande de crédit pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment scolaire de la Condémine.

Elle prend également bonne note des réponses apportées à nos interrogations par les membres du conseil communal en date du 29 novembre.

Les questionnements éventuels quant à la pérennité du projet ont été levés grâce aux explications du responsable de dicastère.

Le bâtiment de la Condémine est sain et sa toiture a été récemment contrôlée.

Le coût de l'investissement en augmentation par rapport aux précédents projets similaires, s'explique par le renchérissement des matériaux spécifiques.

Enfin, l'utilisation prochaine du bâtiment comme accueil extrascolaire vient conforter encore l'impact positif qu'aura cette installation photovoltaïque avec une utilisation diurne de l'énergie produite.

Nous remercions le conseil communal pour le judicieux travail accompli sur ce dossier, et proposons un préavis positif à nos collègues du conseil général ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- Intervention de Mme Valérie PITTET, conseillère générale, pour le groupe Les Vert·e·s

«Les Vert·e·s sont heureux·se·s d'apprendre que le conseil communal se préoccupe enfin d'équiper les bâtiments de panneaux solaires photovoltaïques. Une préoccupation bien

tardive pour pouvoir prétendre à l'exemplarité évoquée dans le message qui nous a été transmis.

Après des années de blocage autour du programme « Cité de l'énergie », le conseil communal revient enfin à la réalité. Il est bien dommage que ce revirement soit aussi tardif. Les dérèglements climatiques de plus en plus visibles ces deux dernières années combinés avec le déclenchement d'une guerre meurtrière en Ukraine ont fait bondir le prix des panneaux solaires. Il faut payer aujourd'hui quelques 20 % de plus qu'il y a un an pour la même puissance. Un bien piètre résultat pour des autorités qui feraient mieux de suivre les recommandations du programme « Cité de l'énergie » plutôt que de présumer qu'elles pourraient faire mieux sans ce programme. Romont est hélas victime d'un manque de vision et de l'impréparation de ses autorités successives.

Peut-on honnêtement se targuer de montrer l'exemple, comme on peut le lire dans la conclusion du message, alors que depuis 10 ans, ce sont les entreprises et les particuliers qui montrent l'exemple ? Faut-il rappeler que la ferme Margueron, Nespresso dans la zone En Raboud, EFSA à la Maillarde, Groupe E à la patinoire, Tricubic dans la zone résidentielle En Bouley et bien d'autres, entreprises et particuliers que nous ne saurions nommer tous, à travers tout le territoire communal, sont eux qui montrent l'exemple depuis des années.

Ce dont Romont a besoin, aujourd'hui, ce n'est pas d'une justification de comment peut-être une borne de recharge pour voiture électrique pourrait éventuellement nécessiter la pose de 3 m² de panneaux supplémentaires. Romont a besoin d'un plan pour couvrir la totalité de ses besoins en électricité par des énergies renouvelables exploitées localement. On ne parle pas ici des seuls besoins des bâtiments communaux mais bien de l'ensemble des besoins en électricité de nos concitoyen-ne-s, de nos entreprises ET de l'ensemble des infrastructures communales. On ne parle pas ici non plus des seuls besoins actuels mais aussi des besoins de demain.

Nos voisins de Payerne l'ont fait avec un projet nommé Solar Payerne qui pourrait servir d'exemple à Romont, non par les seuls moyens mis en œuvre mais aussi et surtout par les principes sous-jacents du projet.

Les Vert-e-s soutiennent la demande de crédit présentée et invitent le conseil communal à mener une politique énergétique autrement plus ambitieuse».

■ **Intervention de Mme Marie-Christine CLERC, conseillère générale, pour le groupe Le Centre**

«Concernant cet objet, le groupe Le Centre est partagé.

En effet, si la pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment neuf, comme le bâtiment de l'édilité ou de la future école, nous semble une évidence, recouvrir le toit de l'école de la Condémine, dont l'utilisation à long terme n'est pas définie, ne nous semble pas un investissement pertinent pour la commune.

Etant donné la faible part d'autoconsommation pour une école primaire, nous estimons qu'il serait plus judicieux de mettre ce toit à disposition d'une entreprise qui gère la production d'énergie solaire. Il n'y aurait donc aucun investissement à prévoir pour la commune, qui resterait cependant exemplaire sur ce point ».

■ **Intervention de Mme Ajda BUDAK, conseillère générale, pour le groupe socialiste**

«Lors de la séance du conseil général du 19 mai 2022, le groupe socialiste avait soutenu une première demande de crédit pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Nous avons émis les remarques suivantes, que nous profitons de réitérer :

Premièrement, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures plates s'intègre parfaitement avec l'idée d'aménagement intégrant une végétalisation extensive et des mesures de gestion des eaux. Une solution de ce type devrait être systématiquement étudiée, y compris dans le cas des toitures existantes.

Deuxièmement, le groupe recommande le choix d'un fabricant suisse ou européen pour les panneaux afin de permettre la promotion d'une production indigène de ces installations. Cela apporterait un niveau de qualité, de durabilité et de performance plus élevé et mènerait au maintien des compétences clés en Suisse.

En complément de ces remarques, le groupe socialiste souhaite qu'une réflexion plus globale soit menée afin de favoriser la mise en place d'une communauté large d'autoconsommation. Le développement d'une base d'utilisateurs forte pourrait dynamiser les investissements dans le domaine des énergies renouvelables.

C'est sur ces remarques que nous nous positionnons en faveur de ce crédit».

■ **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL**

«Lors de sa séance de préparation, le groupe PVL a étudié cette demande de crédit pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur le toit de l'école de la Condémine.

Cette réalisation, qui suit celle du bâtiment de l'édilité, est un pas de plus pour la transition des énergies fossiles vers le renouvelable. Cette dynamique doit être poursuivie et même accélérée à l'avenir.

Nous avons toutefois deux questions liées à ce projet :

- 1. Pourquoi ne pas avoir prévu d'utiliser le maximum de surface disponible du toit, ce qui pourrait doubler voire tripler le nombre de panneaux, afin de minimiser la part des frais fixes que sont l'installation de sécurité et la maçonnerie, ce qui ferait baisser le prix du kWh produit ?*
- 2. Afin de considérer l'amortissement de cette installation, quel est l'avenir envisagé par le conseil communal à long terme pour ce bâtiment, principalement en liaison avec le PAD-cadre ? »*

■ **Intervention de M. Olivier MARILLER, conseiller général, pour le groupe UDC**

« Les membres du groupe UDC, réunis en séance le 6 décembre dernier, ont beaucoup discuté sur cette demande de crédit.

Notre groupe n'est pas contre des mesures énergétiques, mais au vu du potentiel constructible de la parcelle n° 431, de l'évolution rapide du matériel et surtout, puisqu'on parle de l'accueil extrascolaire qui va venir s'y implanter, et qu'à ce jour l'affectation définitive du bâtiment n'est pas connue, il est peut-être judicieux d'attendre.

Pour ces raisons, le groupe UDC demande le renvoi de cette demande et que celle-ci nous soit présentée quand la situation définitive sera connue ».

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général**

« Lors la présentation de l'avancement du projet école En Bouley, il a été question de la pose en toiture d'env. 600 panneaux solaires photovoltaïques pour un montant d'env. CHF 400'000.-, soit un coût moyen de CHF 667.- par panneau.

Et en reprenant les chiffres de cette demande de crédit, j'obtiens un coût moyen de CHF 2'174.- par panneau.

Ainsi la remarque de mon collègue me paraît d'une certaine pertinence, soit se poser la question de savoir s'il est judicieux d'investir pour des panneaux sur ce bâtiment si on peut le faire de manière plus efficace sur la nouvelle école.

Je trouve également intéressante la réflexion de ma collègue Mme CLERC.

Pour ces raisons, je peux me rallier à la demande de renvoi exprimée par le groupe UDC».

M. HELFER ne souhaitant pas prendre la parole, **M. le Président** passe au vote de la demande de renvoi de cet objet exprimée par M. Olivier MARILLER.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI

C'EST PAR 32 « NON », 15 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL REJETTE LA DEMANDE DE RENVOI DE CET OBJET.

■ **Intervention de M. Marc MENOUD, conseiller communal, en réponse à la deuxième question de M. ROCH**

« Via le PAD-cadre, cette parcelle nous permet une affectation plus ambitieuse qu'une école. Une partie de la parcelle restera en zone d'intérêt général et l'autre partie est en zone mixte pour de l'habitat même en conservant une école.

Aujourd'hui, le conseil communal souhaite conserver cette école à la Condémine (ou accueil extrascolaire) au même titre que celle de la ville, à horizon 10 à 15 ans ».

■ **Intervention de M. François HELFER, conseiller communal, en réponse à la première question de M. ROCH**

« Votre intervention est effectivement excellente. Par rapport au message et à l'étude du bureau d'ingénieurs, il fallait trouver un juste milieu entre l'énergie consommée pour nos

propres besoins et celle renvoyée dans le réseau. C'est donc pour cette raison que le bâtiment n'a pas été recouvert totalement de panneaux solaires ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 35 « OUI », 11 « NON » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.- POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ECOLE DE LA CONDEMINE.

3.2 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 350'000.- POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT AU DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AVGG/ROMONT, À VUADENS, EN MARGE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT GRISONI-ZAUGG

- cf. annexe 4 : postulat

M. le Président cède la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, membre de la commission financière**

«La commission financière a pris connaissance de ce message lors de sa séance de préparation du 22 novembre dernier. Il a suscité quelques questions adressées au conseil communal rencontré en date du 29 novembre.

Lors de cette dernière séance, toutes les réponses à nos questions ont été données par le conseil communal et nous lui en sommes très reconnaissants, mais ces réponses n'allaient pas donner entière satisfaction à une partie de la commission.

En effet, l'amortissement non terminé de la conduite, environ 50 ans d'utilisation sur un total de 80 ans d'utilisation normalement environ, l'agrandissement du diamètre de la conduite, la longueur supplémentaire de la conduite induite par l'évitement de la parcelle, soit de 325 m à 580 m, la planification très serrée des travaux et du message qui en résultent et la participation aux travaux à hauteur de 20 % de l'entreprise Grisoni-Zaugg SA négociée, n'ont pas convaincu certains membres de la commission.

Lors de cette séance, le conseil communal a défendu la participation négociée en invoquant l'art. 693 du Code Civil, pouvant faire penser que le déplacement d'une conduite est en principe aux frais du bénéficiaire de la conduite. Selon nos recherches et selon confirmation de spécialistes en la matière, cet article n'est pas applicable dans le cadre d'une servitude.

C'est l'art. 742 du Code Civil qui s'applique et qui stipule que c'est en principe au propriétaire du terrain demandant un déplacement d'une conduite de payer le déplacement.

La commission financière a donc l'impression que le taux de 35 % négocié correspond à la durée de vie résiduelle des conduites actuelles. Il n'aurait pas dû être la fin de la négociation, mais le minimum absolu.

Lors de cette séance toujours, le conseil communal a évoqué que les négociations étaient encore en cours avec l'entreprise Grisoni-Zaugg SA. La convention avec un taux de participation modifiée de 35 % pour Grisoni-Zaugg SA semble avoir été validée lors de la séance du conseil communal du 5 décembre.

Le conseil communal n'a pas jugé utile d'en informer la commission financière.

C'est seulement sur demande pro-active d'un membre de celle-ci que ce membre a été informé du taux final et ceci le 11 décembre, jour-même où à midi, la commission financière était tenue de communiquer son préavis au conseil communal, en application de l'art. 55 al.2 du Règlement du conseil général.

Nous regrettons ce manque de communication.

En raison de ces éléments nouveaux dont la commission financière ne disposait pas au moment de ses séances, ses membres se sentiront libres de s'abstenir ou de refuser le crédit lors du vote.

Par circulaire, la commission financière a néanmoins décidé de maintenir son préavis positif pour ne pas bloquer un projet qui semble, dans sa globalité, bénéfique pour notre approvisionnement d'eau potable.

A relever que le montant diffère du budget d'investissement 2023, ayant été affiné par le conseil communal. Il y figure dans ce dernier pour CHF 290'000.- dans les crédits à voter et pour CHF 400'000.- dans les dépenses planifiées en 2023.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général, pour le groupe Vert'Libéral

« Le groupe Vert'Libéral a étudié le message no 3.3 avec intérêt. Nous remercions le conseiller communal François HELFER pour son engagement en faveur d'un approvisionnement durable en eau potable pour notre commune. M. HELFER nous a informé que la convention adaptée prévoit désormais une augmentation de la participation de l'entreprise Grisoni à 35 % et j'imagine que la demande de crédit est donc réduite à CHF 286'000.- (à confirmer), revenant ainsi au montant prévu au budget d'investissement.

Le groupe Vert'Libéral se réjouit de cette augmentation de 20 % à 35 %, mais est d'avis que le conseil communal aurait dû négocier mieux, et ceci pour deux raisons :

- Le message indique que le propriétaire s'engage à participer aux frais pour compenser l'interdiction de construire sur la conduite stipulée dans la convention de servitude ;*

cela suppose que s'il n'avait pas cette interdiction, le propriétaire ne devrait pas participer aux coûts ; ce n'est pas juste, car – comme le message de la commission financière l'indiquait toute à l'heure – c'est en principe au propriétaire du terrain d'assumer le coût d'un déplacement ; vu de cet angle-là, 35 % ne sont pas impressionnants.

- *Le message semble indiquer que le propriétaire de la parcelle et l'entreprise Grisoni-Zaugg sont les mêmes personnes, d'où le souhait de ne pas trop embêter une entreprise fribourgeoise par une négociation ferme. Mais ce n'est pas correct ! Le propriétaire actuel est une personne privée qui, par le changement d'affectation, devrait réaliser un gain non négligeable. Nous ne comprenons pas pourquoi la Commune devrait se gêner de défendre les intérêts de sa population (qui à la fin va payer pour ces travaux à travers la facturation de l'eau) envers cette personne privée.*

Devons-nous donc tout annuler et recommencer la négociation ? Pas sûr. Les membres du groupe Vert'Libéral ont considéré une demande de renvoi mais y renoncent finalement pour permettre à tous les acteurs d'avancer.

Devons-nous faire mieux la prochaine fois quand ce type de situation se présente ? Oui absolument ! Nous demandons au conseil communal d'y prêter attention et si besoin de demander l'avis d'un juriste spécialiste en la matière.

En conclusion, le groupe Vert'Libéral ne va pas s'opposer à ce crédit mais – à sa majorité – s'abstiendra lors du vote».

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Tout d'abord, M. le Syndic tient à excuser le conseil communal si problème de communication il y a eu entre la séance de la commission financière à laquelle il a participé à fin novembre. Le fait est que les négociations ont évolué entre cette séance et la fin de la semaine de sorte qu'on a souhaité présenter ça au conseil communal lundi.

Le conseil communal peut garantir que c'est sans nulle volonté de cacher quoi que ce soit ou de ne pas jouer la transparence qu'il a agi, bien au contraire, le conseil communal en était tout fier, puisqu'il avait présenté dans un premier temps une participation de 20 % du propriétaire (actuellement un propriétaire privé puis le propriétaire final sera l'entreprise Grisoni-Zaugg), participation qui a augmenté depuis.

J'aurais souhaité que, si on cite des juristes, on me donne les références à l'avance car il semble que le Code civil est assez clair. Le chapitre B des articles 691 et suivants concerne les lignes et conduites traversant un fonds. C'est bien ce chapitre qui s'applique à notre situation. Il dit que le propriétaire du fonds a l'obligation de tolérer l'usage et la traversée de son fonds par des conduites. Si les choses se modifient, le propriétaire peut exiger que les installations soient déplacées conformément à ses intérêts. Les frais de ce déplacement sont, dans la règle générale, à charge de l'autre partie, en l'occurrence le bénéficiaire de la servitude, à savoir l'AVGG et la Commune de Romont. Toutefois, le propriétaire grevé peut être tenu, si cette obligation est justifiée par des circonstances spéciales, de payer une part équitable des frais. C'est donc bien ce troisième alinéa qui fait que l'AVGG et la commune de Romont ont négocié

une participation de 35 % avec Grisoni-Zaugg. Je maintiens donc, contre vents et marrées, que c'est bien cette disposition qui s'applique et non pas les articles 742 et suivants.

Enfin, j'ai de la peine à admettre la critique de M. BIELER qui estime qu'on n'aurait pas négocié comme il se doit parce qu'il s'agit d'une entreprise fribourgeoise avec laquelle on travaille le reste du temps. Ce n'est pas sérieux de dire des choses comme cela et de jeter le doute. Vous émettez des doutes par rapport au conseil communal et l'administration. On défend les intérêts de la commune dans les négociations même si parfois on travaille avec eux. Je m'élève donc en faux par rapport à vos allégations. Cette participation de 35 % est apparue raisonnable tant à l'AVGG qu'à la Commune de Romont même si le délai légal d'amortissement de la conduite n'est pas encore atteint. On bénéficiera au final d'une conduite neuve avec un diamètre augmenté, ce qui nous rendra service dans le futur. Je demande donc au conseil général de faire confiance au conseil communal. Les 35 % négociés sont bien ce qu'on pouvait espérer par rapport à cette affaire».

▪ **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale**

« Les deux articles cités se réfèrent effectivement à des constructions sur des fonds. Toutefois, l'article 693 se rapporte à un bien-fonds construit sur un fonds sans annotation de servitude alors que l'article 742 concerne un bien-fonds construit sur un fonds avec annotation d'une servitude.

En l'occurrence, une servitude est inscrite au Registre foncier avec véritablement l'interdiction de construire sur la conduite. Le 35 % négocié est déjà bien meilleur que le 20 % de départ mais toujours insuffisant ».

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Ces considérations juridiques sont malheureusement fausses et je maintiens ce que j'ai affirmé ci-avant».

▪ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Ce n'est jamais plaisant d'avoir à payer de tels montants, mais c'est une réalité. Le groupe des Verts va soutenir cette demande qui est désagréable mais raisonnable. Je remercie et félicite le conseil communal d'avoir renégocié de meilleures conditions.

Le projet correspond à une amélioration du tracé de la conduite qui la mettra à l'extérieur du parcellaire constructible. Elle amènera aussi des nouvelles possibilités d'extensions du réseau. Le problème de cette conduite n'est pas uniquement sa vétusté mais il s'agit aussi d'une conduite unique très longue dont ne dépend pas seulement Romont mais aussi l'AVGG, donc une population importante».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 33 « OUI », 1 « NON » ET 14 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE L'OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 350'000.- POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT AU DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION AVGG/ROMONT, EN MARGE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT GRISONI-ZAUGG SA».

3.3. VOTE FINAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2023**BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2023**

M. le Président ouvre la discussion sur le budget 2023 des investissements.

La parole n'étant pas/plus demandée et l'examen des projets d'investissements 2023 soumis à l'approbation du conseil général étant arrivé à son terme, **M. le Président** invite les conseillères et conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2023.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 48 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET 2023 DES INVESTISSEMENTS PRESENTANT UN TOTAL DES CHARGES DE CHF 3'135'000.-.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

M. le Président passe au budget de fonctionnement, chapitre par chapitre et ouvrira la discussion à la suite de chacun d'eux. Le conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget de fonctionnement dans son ensemble.

Points ayant généré des interventions :

CHAPITRE 2 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION – DÈS LA PAGE 43

- **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général, pour le groupe Vert'Libéral Poste no 2170.3144.00 «Entretien et réparations de bâtiments»**

«Alors une fois n'est pas coutume. On va commencer avec une demande de réduction de dépenses. Je profite pour rebondir sur le commentaire de notre collègue M. Emilien GIRARD.

Est prévu à ce poste un montant de CHF 58'700.- pour les stores extérieurs et l'isolation des pavillons scolaires de la Condémine.

Nous savons que la situation avec ces pavillons n'est pas idéale et nous sommes toutes et tous d'accord que les enseignant-e-s et élèves doivent bénéficier d'un cadre agréable pour apprendre.

Nous savons cependant aussi que ces pavillons ne seront plus utilisés pour l'école dès la rentrée 2024 (ou 2025 ?) et à ce jour aucune autre utilisation ne semble se désigner.

Le groupe Vert'Libéral se demande donc si vraiment il est nécessaire de réaliser ces travaux pour une utilisation limitée à une ou deux années. La Commune de Romont fait face à des dépenses en forte augmentation et, selon notre estimé ministre des finances, des sacrifices seront nécessaires. Nous considérons donc que ce sacrifice limité dans le temps peut être demandé aux élèves et enseignant-e-s et préférons allouer ces fonds pour la sécurisation du transport scolaire.

En résumé, le groupe Vert'Libéral demande la réduction du poste 2170.3144.00 de CHF 100'300.- à CHF 41'600.-».

▪ **Intervention de Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER, conseillère communale directrice du dicastère de l'ENSEIGNEMENT**

« Cela fait plusieurs années que les enseignant-e-s qui se sont installé-e-s dans les pavillons de la Condémine se plaignent de la chaleur et subissent également les conséquences des intempéries lorsqu'elles sont très fortes. Le fait d'installer cette couche en dessus des pavillons va permettre de créer une sorte de surface ventilée pour diminuer la chaleur au niveau des pavillons. Pour améliorer le confort, des climatiseurs ont été posés.

On recommande toujours aux enseignant-e-s le principe de prendre la fraîcheur quand elle est là mais la demande des enseignant-e-s et des parents est récurrente par rapport à la situation dans ces pavillons. On a dit qu'on pouvait encore réaliser une amélioration dans les pavillons en installant cette protection au-dessus. On ne peut pas faire davantage pour diminuer cette chaleur. Il faut se rendre compte que les pavillons ne sont pas isolés comme le bâtiment en dur de la Condémine et de la ville. Les enseignant-e-s devront encore travailler deux à trois ans dans ces pavillons, selon l'avancée des travaux. Si les pavillons sont vendus un jour, ce sera un confort supplémentaire pour trouver des acquéreurs. En cas de forte chaleur, la situation est compliquée dans ces pavillons. La commune a le devoir de mettre en place des bâtiments permettant un enseignement dans de bonnes conditions.

Le conseil communal maintient donc sa demande.

Quant à **M. BIELER**, il déclare maintenir sa demande d'amendement.

Pour ce qui concerne précisément les stores, ils ne concernent pas les pavillons, mais le bâtiment en dur».

- **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Au nom des Vert-e-s, nous soutenons les propos de Mme JAQUIER-ELTSCHINGER. Le fait est que l'isolation actuelle des pavillons est catastrophique. Cela fait des années que ces travaux auraient dû être réalisés. La chose a été relevée maintes fois essentiellement par les parents d'élèves. Il fait trop froid en hiver et les frais de chauffage augmentent rapidement et trop chaud en été. Les travaux envisagés permettront de revendre plus facilement les pavillons le moment venu.

VOTE / DECISION DE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

C'EST PAR 41 « OUI » et 7 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL SOUTIENT LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL, A SAVOIR ENGAGEMENT D'UN MONTANT DE CHF 100'300.- AU POSTE 2170.3144.00.

- **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général
Point N° 2195.3170.00**

DEMANDE D'AMENDEMENT

« Sans refaire l'historique des problèmes qu'on rencontre avec nos transports scolaires, je dis que transporter des enfants dans des bus « de ligne » où il peut y avoir autant d'élèves debout qu'assis, c'est un problème de sécurité.

Pour résoudre simplement ce problème, j'ai lu et entendu souvent que les enfants sont hyper protégés et devraient faire les trajets à pied.

Je suis d'accord que lorsque c'est possible, le cheminement scolaire doit se faire à pied, mais pour les longs parcours, c'est plus délicat. J'ai fait plusieurs trajets-tests à pied entre la Maula-Haut et les écoles de la ville et de la Condémine, ceci avec des enfants de 4 à 7 ans. La durée d'un trajet est de 40 à 50 minutes, ceci en partie sur des routes non équipées de trottoir où deux véhicules peuvent à peine se croiser. Est-ce qu'on peut reprocher aux parents de trop chouchouter leurs enfants de 4-5-6-7 ans par ce qu'ils ont des craintes de les laisser cheminer seul plus de 3 heures par jour dans des conditions peu sûres ?

A l'avenir, une étude doit être réalisée afin de clarifier les cheminements scolaires, non seulement sur le plateau d'Arruffens, mais sur tout le territoire de la commune, afin de déterminer où il est possible de faire le chemin à pied et où des transports scolaires doivent être mis en place.

Afin de résoudre ces problèmes de sécurité, j'avais demandé, lors de la séance du conseil général d'octobre dernier, qu'un montant de CHF 193'000.- soit ajouté pour que des transports par minibus soient mis en place pour les élèves de 1H à 4H.

C'est sans surprise que je constate que ce montant ne figure pas au budget qui nous est soumis ce soir. C'est pourquoi je demande que ce montant de CHF 193'000.- soit ajouté au chapitre N° 2195.3170.00 concernant les transports scolaires.

Le jour où les trajets à pied vers les écoles seront devenus sûrs et en conformité avec la loi sur les transports scolaires, je serai le premier à demander une modification du budget à la baisse pour retirer les frais liés aux transports scolaires inutiles. Mais en attendant, je vous demande, chères-chers collègues, d'accepter cette modification de budget ».

▪ **Intervention de Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER, conseillère communale directrice du dicastère de l'ENSEIGNEMENT**

« Depuis de nombreuses années, le transport scolaire est une préoccupation importante au sein du conseil communal de Romont.

Par cette intervention au niveau du poste des « transports scolaires » et pour ne pas reprendre le sujet dans la rubrique « DIVERS », je me permets de revenir sur l'évènement décrit par M. Jean-François ROCH lors de la séance du conseil général du 13 octobre 2022, de répondre à la question de M. Fabrice CORBAT posée lors de cette même séance et enfin de vous préciser la position du conseil communal selon le montant inscrit au budget.

Suite à la réponse au postulat concernant l'étude de coût pour les transports scolaires, M. Jean-François ROCH a relevé un évènement par ces mots : « Pas plus tard que le mois passé, le bus de la Maula a dû freiner violemment, des enfants sont tombés les uns sur les autres, certains sont arrivés en pleurant à la maison. Pour d'autres, c'est l'accompagnante qui a appelé les parents pour récupérer leurs enfants à mi-parcours ».

La commune n'avait pas été informée soit par des parents ou directement par les TPF, et soucieuse d'éclaircir cela, elle s'est adressée directement et immédiatement aux TPF et à l'accompagnante pour obtenir des informations sur cet incident.

Voici ce qui nous a été affirmé :

Une enquête a été menée auprès des différents chauffeurs et de l'accompagnante qui faisaient le trajet à cette période, et aucun incident de la sorte n'a été signalé ni reporté au responsable du garage ou à la centrale d'exploitation. De plus, l'accompagnante ne dispose pas des numéros de téléphone des parents.

En l'état des renseignements portés à notre connaissance, nous devons donc constater que du côté des TPF, il n'y a pas eu d'incident tel que relaté par M. ROCH. Cela suscite bien évidemment des interrogations et ces déclarations portent atteinte au personnel des TPF. Je vous invite M. ROCH, à prendre contact avec moi dans les meilleurs délais pour connaître l'exactitude des faits relatés.

Toujours lors de la séance du conseil général du 13.10.2022, soit le lendemain de la communication de la décision du Tribunal Cantonal concernant le recours de Mme et M. GRANGET interjeté contre la commune, M. CORBAT nous posait la question suivante et pour le compte de parents d'élèves concernés :

« Quelles sont les mesures que le conseil communal entend mettre en place afin de satisfaire aux exigences légales mentionnées ci-dessus ? »

Pour rappel, le Tribunal Cantonal n'a admis que partiellement la cause, et cette dernière a été renvoyée à la Commune de Romont pour qu'elle mette sur pied un transport scolaire conforme au droit.

Après analyse de la situation, le conseil communal a décidé de ne pas recourir contre la décision du Tribunal Cantonal. Un tel recours serait contraire aux efforts de la commune tendant à accroître la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public. Différents travaux sont d'ailleurs en cours à ces fins.

La législation et les directives cantonales prévoient un transport garantissant la sécurité des élèves et un transport qui, dans la mesure du possible, doit être assuré via des transports publics.

Les TPF, qui avaient été entendus dans le cadre de l'instruction par le Tribunal Cantonal, ont entrepris les démarches afin de se conformer aux exigences légales avant que l'arrêt soit entré en force. La ligne de bus en question est désormais, et depuis la dernière rentrée scolaire, accessible à tous les passagers et couverte par la concession.

Toutefois et nous le remarquons encore une fois ce soir, la question des transports scolaires demeure un sujet de discussion.

Le montant inscrit au budget 2023 comprend les deux lignes de bus Romont-Berlens et Romont-Maula, les taxis et bus pour les élèves au-delà des 2.5 km et d'une réserve suite à la décision du Tribunal Cantonal pour les abonnements de zones à prévoir.

Ceci est correct suite aux démarches entreprises par les TPF pour la mise en conformité des arrêts de la Maula.

Ces bus, ne l'oublions pas, servent également à transporter un certain nombre d'élèves au CO de la Glâne. L'utilisation par les écoliers des lignes de bus soutient également ce moyen de transport.

Le conseil communal veille à la prise en compte des transports pour les élèves sur l'entier du territoire communal, et travaille encore à cette mise en place. La future nouvelle école amènera également des modifications, tenant compte qu'un nombre important d'élèves réside sur le plateau d'Arruffens. De ce fait, il est primordial de privilégier la mobilité douce et utiliser les deniers publics plutôt à ces aménagements.

Une étude sur la reconnaissance des trajets scolaires sur tout le territoire de la commune a déjà été réalisée par le bureau Team+ en février/mars 2021. Elle sert de base de travail, en relation avec l'étude du Service de la Mobilité orientée sur le trajet depuis le quartier de la Maula vers les écoles, pour l'aménagement et la sécurisation des trajets scolaires. D'ailleurs, des crédits ont déjà été acceptés par le conseil général pour ce faire et la commune travaille à la sécurisation du chemin des écoliers, qui profitera également à toute la population.

Finalement, la proposition de M. ROCH induit une augmentation du trafic des véhicules aux abords des écoles, ce que nous souhaitons justement plutôt diminuer pour la sécurité des élèves venant à pied.

La commune de Romont n'est de loin pas la seule à transporter des élèves dans des bus de ligne. Ceci n'est pas une exception. Et n'oublions pas que nous avons une accompagnante dans le bus Romont-Maula pour la surveillance des élèves plus petits, qui remplit à complète satisfaction son rôle.

Le conseil communal relève également qu'il y a deux ans, presque jour pour jour, une demande similaire était formulée pour l'ajout au budget 2021 de CHF 200'000.00 pour les transports scolaires et cette dernière avait été refusée par le conseil général.

Finalement, une motion a été déposée au grand conseil le 5 décembre 2022 pour un règlement cantonal clair en matière de transport scolaire. Selon les décisions qui seront prises, cela pourrait donner lieu à des adaptations nous concernant.

Tenant compte de ces indications, le conseil communal propose de maintenir tel quel le montant alloué au budget ».

▪ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe socialiste**

« Nous rappelons que le groupe socialiste est déjà intervenu plusieurs fois lors de la précédente législature pour demander un renforcement des prestations liées aux transports scolaires. Nous soutenons donc la proposition d'amendement formulée et, plus globalement, demandons que le conseil communal encourage les mesures visant à favoriser une communauté de transports et à renforcer les transports publics à l'intérieur de l'agglomération par la création de lignes urbaines accompagnant le développement territorial ».

▪ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

« Que ce thème des transports scolaires aura fait couler beaucoup d'encre au sein de notre commune, enfin devrais-je dire avaler du bitume !

Essayons de ne pas entrer dans l'émotionnel du sujet et de rester rationnel. Pour rappel, la commune de Romont a, en collaboration avec les TPF, mis en place un « surveillant » dans la ligne de bus qui avait subi l'accident malheureux d'un enfant. Cette présence a fortement amélioré les conditions de transport sur cette ligne.

La demande du PVL ne satisfait pas le groupe HN pour les diverses raisons suivantes.

Comme vous l'avez peut-être appris, une motion au grand conseil a été déposée, afin que ce thème ait une législation claire et précise dans le canton. Ne devons-nous pas attendre l'aboutissement de cette motion et de ses conclusions avant d'augmenter le budget des transports scolaires de la commune ?

Cette augmentation du budget de fonctionnement, ne devrait-il pas servir à l'assainissement des différents chemins des écoliers, qui vont être passablement modifiés avec l'arrivée de la nouvelle école sur le plateau d'Arruffens ?

La mise en service de ces nouveaux bus sur notre commune va également rendre encore plus difficile la dépose des élèves, déjà très compliquée, sur le site de la ville, sans compter la pollution engendrée par ces véhicules.

Ces nouveaux bus ne faciliteront pas non plus la pérennisation des lignes de bus sur le territoire communal, qui en aura sûrement besoin durant les années à venir.

Je rappelle également que sur le site de l'état de Fribourg, sous le thème des transports scolaires, une des premières phrases de sa présentation indique que les communes doivent utiliser dans la mesure du possible, les lignes de bus officielles des transports publics, afin d'organiser le déplacement des enfants. Sur ces lignes officielles, les TPF transportent plus de 14'000 enfants par jour sur leur réseau sans avoir des surveillants dans chaque véhicule.

Enfin, je rejoins Mme Roxane ECOFFEY qui, lors de son intervention sur le même thème du 7 octobre 2021 pour le groupe Le Centre, rappelait l'importance de la prévention et du comportement que doit avoir un enfant dans un véhicule. Les TPF sont actuellement présents sur le site de l'école primaire avec leur bus de prévention pour expliquer à nos élèves le bon comportement à avoir lors des déplacements véhiculés. Cette démarche gratuite et mise à disposition par les TPF, me paraît plus efficace, car elle leur servira durant toute leur vie, plutôt que de dépenser plusieurs centaines de milliers de francs à la mise en place de nouveaux bus.

Pour toutes ces raisons, le groupe Horizons Nouveaux invite les autres membres du conseil général à ne pas augmenter le budget de fonctionnement des transports scolaires ».

▪ **Intervention de Mme Roxane ECOFFEY, conseillère générale, pour le Groupe Le Centre**

«Concernant la demande du PVL relative à une modification du budget pour les transports publics, le groupe Le Centre se réfère à ses interventions d'octobre et de décembre 2021, dont l'objet était déjà les transports publics vers le milieu scolaire.

Le Centre ne soutenait pas les deux postulats de 2021, tout comme il ne soutiendra pas la demande d'aujourd'hui.

Les raisons pour ce refus sont les mêmes qu'il y a un an. Tous les membres du Centre sont sensibles à la sécurité des enfants bien évidemment, mais à ce stade, nous sommes davantage dans une surcharge émotionnelle que dans la rationalité. Combien de fois devons-nous encore statuer sur un thème qui a déjà été traité maintes fois ?

Le Centre estime avoir reçu toutes les informations nécessaires sur ce dossier et accorde sa confiance au conseil communal pour la prise en compte de la sécurité de nos enfants dans ses discussions avec les TPF.

Le Centre rejette à l'unanimité la demande du PVL et invite les autres membres du conseil général à en faire de même ».

▪ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Les Vert-e-s soutiennent la proposition de M. ROCH et consort. La sécurité de nos enfants n'est aujourd'hui pas satisfaisante, ni dans les bus scolaires ni dans l'espace public.

La proposition n'est pas satisfaisante en ce sens qu'elle est coûteuse et ne règle que très partiellement le problème évoqué. MAIS en l'absence d'une réaction crédible du conseil communal, ce serait une amélioration notable pour les enfants concernés du moins à court terme.

Ce que le groupe Vert-e-s attend, c'est que le conseil communal s'attèle sans délai à sécuriser le chemin de l'école pour tous les enfants. Pas seulement pour le trajet Maula-école, mais pour tous les enfants de tous les quartiers, vers chacune de nos écoles, à pied comme à vélo. Les mises en zone 30 étant simplifiées dès l'an prochain, il y a matière à agir rapidement.

Nous demandons aussi au conseil communal de reprendre rapidement le projet d'extension de la ligne 479 mis en suspens en attendant la loi sur la mobilité qui elle aussi devrait entrer en vigueur l'an prochain. Nous avons besoin de vrais transports publics fonctionnels pour tous».

VOTE / DECISION

C'EST PAR 30 « OUI », 15 « NON » et 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL SOUTIENT LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL, A SAVOIR ENGAGEMENT D'UNE DEPENSE DE CHF 254'500.- AU POSTE 2195.3170.00.

CHAPITRE 3 – CULTURE ET LOISIRS – DES LA PAGE 47

▪ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux
Chapitre 3636.00 (page 15)**

«Lors de sa séance de préparation du 5 décembre dernier, le groupe Horizons Nouveaux s'est étonné de la diminution du budget pour l'aide aux associations locales, chapitre 3636.00 (page 15), de la présentation par nature du budget.

Cette diminution de CHF 44'500.- nous a étonnés ; ce montant en moins n'est pas négligeable pour nos sociétés, à la suite de ces deux dernières années difficiles pour elles.

Renseignements pris, il s'avère que cette diminution est entièrement due à des montants alloués en 2022 pour des manifestations spéciales et qui ne figurent plus au budget parce que ces dernières n'auront pas lieu en 2023.

Le groupe HN souhaite modifier le poste du budget concerné, en rendant attentif le conseil communal au fait que cette aide est précieuse.

En sortant des différentes périodes de COVID, il est opportun de soutenir et de relancer les

différentes manifestations qui sont appréciées des Romontoises et des Romontois.

Nous venons de vivre la fête de la St-Nicolas et son marché de Noël et d'autres manifestations sont en cours de préparation comme la foire de printemps, la piste de bob, la course aux œufs, les fontaines en fête, la Bénichon, et bien d'autres. Soutenons-les !

Par conséquent, nous proposons d'augmenter le budget du compte 3421.3636.0 de CHF 5'000.- pour un montant final de CHF 25'000.-».

▪ **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, conseillère communale, directrice du dicastère CULTURE**

« Je remercie le groupe HN pour sa lecture attentive du budget et pour son souci porté aux associations et sociétés locales.

Le conseil communal tient à préciser que la diminution que vous avez identifiée n'est pas « en partie », mais bien exclusivement liée à des manifestations et des événements extraordinaires (comme l'arrivée du Tour de Romandie masculin 2022) ou qui n'ont lieu que tous les deux ans (Vitrofestival, 20 Heures de Musiques, la journée des aîné-e-s au Comptoir).

Le Covid a eu pour conséquence que des événements qui avaient autrefois lieu de manière différée se sont tous déroulés sur une même année.

Au budget 2023, tel qu'il vous est présenté ce soir, figurent :

- un montant de CHF 6'000.- sous « Culture non mentionnée ailleurs » ;*
- un montant de CHF 4'000.- sous « Sport » ;*
- un montant de CHF 9'000.- sous « Loisirs, Jeunesse, Camps et Colonies ».*

Ces montants sont destinés en priorité à soutenir des sociétés ou associations romontoises, dans l'organisation de projets ponctuels ou réguliers tels que vous les avez cités auparavant. Des lignes directrices pour l'octroi de subsides ont été validées il y a peu par le conseil communal et seront publiées dans le courant de la semaine prochaine. Les sociétés et les associations qui souhaitent bénéficier d'un soutien communal peuvent en faire la demande par écrit au conseil communal, comme c'était déjà le cas jusqu'ici. La demande complète, accompagnée d'un budget et d'autres documents nécessaires mentionnés dans les lignes directrices, doit parvenir au conseil communal, qui statuera sur la demande en question.

La commune soutient également les clubs sportifs, les chorales, ainsi que diverses autres associations de manière annuelle.

Le conseil communal propose dès lors de laisser les montants tels quels et de ne pas ajouter encore CHF 5'000.- supplémentaires au budget 2023.»

▪ **Question de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général**

« Les budgets prévus sont-ils déjà complètement alloués ou reste-t-il encore des montants disponibles pour d'éventuelles demandes ? »

▪ **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, conseillère communale**

« Ces montants sont réservés pour des projets ponctuels ou des événements qui démarrent et qui ont besoin d'un soutien. Les montants ne sont donc pas déjà complètement utilisés sinon ils seraient déjà affectés à un projet particulier ».

Après ces discussions, **M. le Président** met au vote la dépense de CHF 20'000.-. inscrite par le conseil communal au compte no 3421.3636.00.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 39 « OUI » et 9 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL SOUTIENT LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL, A SAVOIR ENGAGEMENT D'UNE DEPENSE DE CHF 20'000.- AU POSTE 3421.3636.00.

▪ **Intervention de M. Nicolas PERRIN, conseiller général
poste 3420.3636.00**

« A proximité de la cabane de la Mycologie, dans le bois de Boulogne, nous disposons d'une zone humide présentant un immense intérêt auprès de la population. Ce biotope est un réservoir d'eau douce vital pour la faune et la flore locales qui revêt une haute importance écologique. C'est ce qu'avait compris M. Germain Morel qui décida de mener, entre les années 1972 et 1989, des travaux et études de ce biotope afin que tout un chacun puisse y être sensibilisé et y avoir accès facilement.

En 1983, après avoir pris connaissance avec intérêt du résultat de ces recherches, le conseil communal de Romont s'est engagé à sauvegarder et protéger cette zone humide dotée d'une grande variété d'espèces animales et végétales. Il semble, à l'heure actuelle, que cette partie de la forêt a été oubliée. Bref, elle n'est pas entretenue.

La JCI Glâne, constatant le délabrement de cette zone, a pris le taureau par les cornes afin de rendre à la population romontoise ce biotope si particulier. En effet, ce lieu n'est pas au mieux de sa forme, la zone est très dangereuse et non sécurisée.

Dans un premier temps, la Commune de Romont a été abordée en septembre 2021 en tant que propriétaire du terrain, ceci afin d'obtenir l'autorisation de mettre en place le projet.

La demande étant acceptée, la JCI contacte les scouts afin de les intégrer dans le processus puis forme la commission « La Gouille ».

Faute de motivation, les scouts déclinent à nouveau la proposition, comme l'année d'avant lorsque la commune le leur avait demandé.

Dans un second temps, la Commune fut abordée dans le but d'obtenir un soutien financier.

Le budget d'intention présenté au conseil communal en septembre 2022 mentionne un montant d'environ CHF 80'000.- afin de réaliser l'ensemble des travaux.

Le projet a été très bien perçu au sein du conseil communal qui soutient la démarche en faisant évacuer les matériaux par le service de la voirie et en accordant un montant unique de CHF 5'000.- ainsi que la promesse d'entretien de la zone humide pour les années prochaines, montant que vous retrouvez au point 3420.3636.00 du budget 2023.

Cette présente intervention a pour but de demander au conseil général que ce budget augmente, passant de CHF 5'000.- à CHF 20'000.-, somme permettant à la commune d'assumer sa responsabilité quant à la sauvegarde et à la protection de ce biotope pour lequel elle s'est engagée en 1983, et ne ressemblant pas qu'à une simple formule de politesse.

En passant, pour la boutade, et cela n'engage que moi, il me semble plus intéressant de valoriser un biotope appartenant à la commune pour ses habitants à hauteur de CHF 20'000.- plutôt que des tuyaux sur le terrain d'un autre district à hauteur de CHF 350'000.-, mais cela n'a rien à voir et nous y sommes apparemment contraints.

Je précise également que les CHF 60'000.- restants sont basés principalement sur les recettes de donation de particuliers lors du comptoir et le sponsoring du tissu économique local que nous remercions chaleureusement.

Nous remercions également Mme Stéphanie LOSEY, M. François HELFER ainsi que le service technique pour leur disponibilité et leur écoute lors des séances de préparation du projet».

▪ **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, conseillère communale**

« Le conseil communal a décidé de soutenir le projet de renaturation et de revalorisation de la Jeune Chambre internationale Glâne à hauteur de CHF 5'000.-. Mais le soutien de la commune ne s'arrête nullement à l'aspect purement financier, étant donné que le service de la voirie a déjà effectué et effectuera encore une partie du travail pour un montant équivalent à CHF 5'000.-.

De plus, la commune s'est engagée à inscrire au budget annuel un montant pour le contrôle régulier par le garde-forestier, ainsi que pour l'entretien courant et des travaux qui ne pourraient être réalisés par le service de la voirie.

Le conseil communal propose de maintenir tel quel le montant inscrit au budget.»

▪ **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale**

« La Protection civile a-t-elle été contactée pour effectuer ces travaux ? En effet, il s'agit de tâches que celle-ci effectue régulièrement dans le cadre d'exercices ».

▪ **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, conseillère communale**

« Le projet étant entièrement porté par la Jeune Chambre, cette question doit lui être adressée directement ».

A l'issue de ces discussions, **M. le Président** met au vote la dépense de CHF 5'000.-. inscrite au compte no 3420.3636.00 par le conseil communal.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 22 « OUI », 25 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL, A SAVOIR ENGAGEMENT D'UNE DEPENSE DE CHF 5'000.- AU POSTE NO 3420.3636.00.

LA SOMME BUDGETISEE PASSE AINSI DE CHF 5'000.- A CHF 20'000.-.

M. PERRIN se déclare très satisfait et remercie le conseil général.

« *Applaudissements* ».

M. le Président passe à la lecture des chapitres suivants.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet au vote le budget de fonctionnement 2023.

VOTE / DECISION SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 48 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023 PRESENTANT UN DEFICIT GLOBAL DE CHF 86'777.00.

4. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION GLANE REGION (AGR)

- cf. annexe 5 : présentation

Le conseil général est appelé à adopter les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région (AGR) tels que présentés.

Pour rappel, le conseil général n'a pas la compétence de modifier les statuts ; soit il les accepte soit il les refuse.

M. le Président cède la parole à **M. le Syndic** pour la présentation de cet objet (cf. annexe 5 : présentation).

Départ de Mme Valérie PITTET, conseillère générale, ce qui porte le nombre de conseillères et conseillers généraux aptes à délibérer à 47 membres.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général, membre de la commission financière**

«La commission financière s'est penchée sur ces statuts de l'entité qui remplacera l'actuelle Région Glâne-Veveyse (RGV).

Elle recommande à l'unanimité au conseil général d'accepter ces statuts ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de Mme Ajda BUDAK, conseillère générale**

« Le groupe socialiste a analysé les statuts de l'AGR et remercie le groupe de travail désigné pour l'élaboration de ces nouvelles dispositions. Néanmoins, il semble nécessaire de questionner, à un stade clé comme celui-ci, le fonctionnement de cette association. En effet, selon l'art. 14 al. 1 des statuts de l'AGR, le comité de direction est composé du président et de 8 à 18 autres membres. Toutes les communes doivent être représentées, en principe par leur syndic. Ces derniers-ères sont l'extraction du courant majoritaire. Comment s'assurer, dans ces conditions, que l'ensemble des citoyens-ennes soient représentés-es et pris-es en compte, puisque les délégués-es au sens de l'art. 8 des statuts de l'AGR doivent également faire partie du conseil communal de leur commune ? Ne serait-il pas judicieux d'instituer une forme législative/parlementaire au niveau du district ?».

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« La question est légitime. S'il a été proposé de retenir plutôt que le comité de direction qui est l'émanation des syndicats, c'était précisément pour partir de l'idée qu'ainsi la voix de la commune serait entendue. Il y aurait ainsi moins d'aller-retour entre les discussions du comité de direction, retour au conseil communal pour demander l'accord et retour au comité de direction. Pour l'assemblée des délégués-es, ce sont les représentants des communes même si rien n'empêche les communes de désigner d'autres représentants-es. Le sujet que vous évoquez est un sujet qui sera repris dans le cadre de la révision de la loi sur les communes (LCo) qui en est à ses balbutiements.

En fait, l'idée émise par la DIAF était une sorte de parlement régional qui chapeauterait l'ensemble des associations intercommunales au niveau du district. Pour l'instant, cette proposition ne semble pas susciter un grand enthousiasme. Certains ne veulent pas de cet étage supplémentaire en estimant qu'il s'agit d'un nouvel affaiblissement de l'autonomie communale. Enfin, par exemple dans le Sud, nous avons une association désignée "Secours Sud Fribourgeois" qui n'est pas une association de district mais une association interdistricts qui regroupe la Gruyère, la Glâne et la Veveyse. Il faudrait un parlement inter-régional et la chose semble assez compliquée. Beaucoup d'intervenants souhaitent que la révision de la LCo tende plutôt à un renforcement de l'autonomie communale ».

■ **Intervention de Mme Nicole BARDET, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Le groupe Les Vert-e-s a pris connaissance et approuvera les statuts qui sont proposés à défaut de mieux. Le groupe note que des tâches stratégiques pour le développement du chef-lieu sont déléguées à cette association intercommunale, tels que les transports publics ou l'aménagement du territoire régional, en plus d'autres tâches pour le moins variées.

Il s'agira d'un gros bateau qui ne nous paraît guère apte à répondre avec agilité aux défis de notre région. La récente annonce de l'implantation de ROLEX en Gruyère, et plus encore le cafouillage autour de la candidature avortée de Villaz à cette même implantation, a montré les limites auxquelles fait face notre région en matière d'aménagement du territoire.

Nous avons besoin de plus de démocratie et de transparence dans le fonctionnement de nos instances. Nous avons besoin d'agilité et d'une meilleure prise en compte des attentes de nos concitoyennes et concitoyens. Malheureusement, rien dans les statuts l'AGR ne nous le promet.

Les Vert-e-s souhaitent que le conseil communal envisage sérieusement la reprise de discussions en vue de fusions avec les communes voisines qui sont le seul moyen d'y parvenir ».

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, Syndic**

« En aucun cas il n'est prévu de déléguer des questions sur la mobilité, l'aménagement du territoire ou autres sujets à l'AGR. Le plan de développement régional évolue sous l'égide de l'ABMG avec une commission spéciale. On va dans le sens d'une discussion et d'une coordination. Plutôt que de gérer la chose par commune, on essaie d'obtenir une plateforme de discussion et de redistribution acceptée par tous.

Pour la mobilité, de la même manière, les communes disposent d'un plan de mobilité et il n'est pas question que cette association puisse imposer ses idées. Par contre, il faut échanger et négocier avec tous les acteurs. Si on y va ensemble, on a plus de poids que d'y aller chacun de manière individuelle. Le règlement d'organisation est assez clair sur le sujet. Il faut maintenant que cette nouvelle association entre en vigueur. En tant que syndic de Romont, je participe à ces travaux et en aucun cas je n'aurai accepté de déléguer certaines compétences à une instance supérieure ».

La discussion n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR).

5. DECISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT « REVITALISATION DU RUISSEAU DE LA GLÂNE »

- cf. annexe 6 : message

M. le Président se réfère au message du bureau du conseil général qui soumet au vote du législatif la transmission au conseil communal du postulat déposé par M. Lukas BIELER, groupe PVL, concernant la revitalisation du ruisseau de la Glâne ».

M. le Président cède la parole à **M. Lukas BIELER**, pour le résumé de cette demande.

- **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

«Nous nous permettons tout simplement de résumer en trois points la raison de ce postulat et notre enthousiasme pour le projet de « Revitalisation du ruisseau de la Glâne » :

- 1) *Tout le monde gagne : la biodiversité, les promeneurs, les entreprises locales.*
- 2) *(Presque) personne ne paie : 80 à 95 % des coûts pourront être pris en charge par le canton et la confédération.*
- 3) *Le moment est parfait : dans le cadre de la réflexion sur le contournement et du projet TPF, des synergies sont à trouver.*

Pour rappel, il ne s'agit pas d'une demande de réalisation, mais d'une demande d'analyse qui pourra être faite en collaboration avec le service des lacs et cours d'eau du canton de Fribourg

Nous espérons que vous partagez cet enthousiasme et encourageons donc le conseil général à transmettre ce postulat et le conseil communal à en faire un projet magnifique pour Romont ».

- **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

Les Vert-e-s réclament depuis dix ans la revitalisation du Glaney et de la Glâne.

Primo, la revitalisation de la Glâne est urgente, mais elle ne doit pas ruiner les agriculteurs. Secundo, le projet de contournement de Romont induit des synergies que la commune et l'état doivent (si le projet se réalise) saisir pour le meilleur bénéfice des agriculteurs et de la population en général. Les cours d'eau revitalisés sont des espaces de détente appréciés.

La revitalisation des cours d'eau est une exigence découlant de la Loi fédérale sur la protection des eaux de 1991. Le canton de Fribourg a publié, en 2021, un plan sectoriel de la gestion des eaux qui dit, entre autres, ceci : "La revitalisation est un enjeu important dans le bassin versant, principalement pour la Glâne sur un long linéaire de Prez-vers-Siviriez jusqu'en aval de Villaz-Saint-Pierre" (donc une tâche intercommunale). Et plus loin: "Les surfaces agricoles situées dans l'espace réservé aux eaux doivent être exploitées de façon extensive". Enfin, l'Ordonnance sur la protection des eaux précise que, dans les zones qui ne sont pas des biotopes protégés ou des sites paysager classés, "la largeur de l'espace réservé aux cours d'eau mesure au moins 11 m pour les cours d'eau dont la largeur naturelle du fond du lit est

inférieure à 2 m".

Ces exigences sont contraignantes pour l'agriculture, qui doit céder d'importantes surfaces arables ou de pâture. L'illustration que l'on trouve dans le plan sectoriel de la gestion des eaux qui visualise l'emprise de la revitalisation d'un petit cours d'eau est des plus explicite :

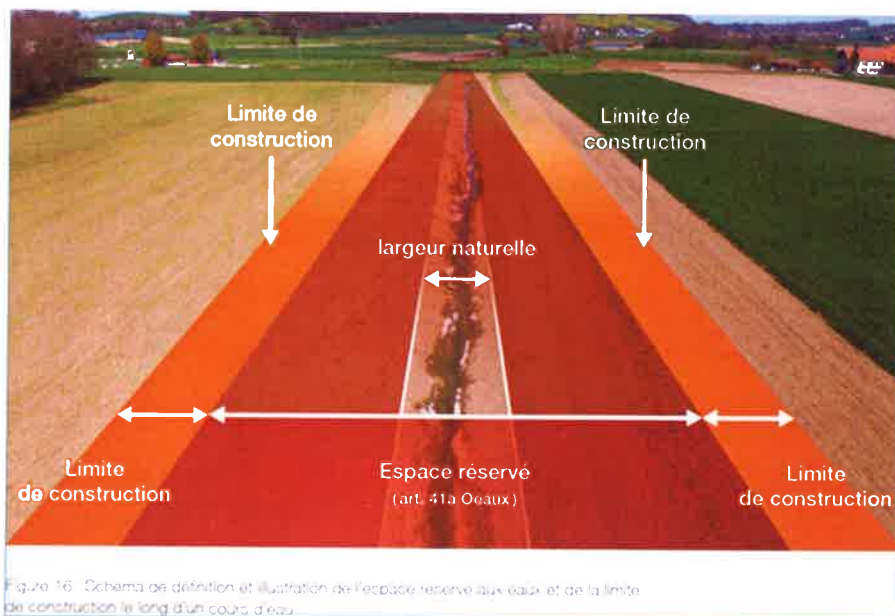


Figure 16 : Schéma de définition et illustration de l'espace réservé aux eaux et de la limite de construction le long d'un cours d'eau.

La Glâne parcourt environ 2,5 km sur le territoire romontois, dans des terres agricoles ou en bordure de celles-ci. Estimée selon les normes de l'ordonnance sur la protection des eaux, l'emprise de la revitalisation frise les 2,75 ha – soit une perte nette de même ampleur pour les agriculteurs, sauf hypothétique compensation dans les zones agricoles avoisinantes.

La construction du contournement routier de Romont dans la configuration prévue par le service des ponts et chaussées – un tronçon Sud partiellement couvert, un tronçon Sud-Est entièrement à l'air libre – occasionnerait une consommation supplémentaire de 4,7 ha, soit au total la destruction de 7,45 ha de terres arables, selon nos estimations.

Pour l'agriculture locale, cela représente un sacrifice d'autant plus douloureux que les besoins en terrains agricoles induits par la construction du futur viaduc TPF et de ses voies d'accès ne sont pas compris dans ce scénario.

S'il est construit, le très controversé tronçon Sud mesurera environ 1'350 m de long et 20 m de large. Son emprise sur les terres atteindra environ 2,7 ha, desquels il faut déduire environ 0,6 ha récupéré sur le tracé TPF (environ 400 m sur 15 m). La perte nette de terrain agricole sur ce tronçon représentera donc environ 2,1 ha.

Le tronçon Sud-Est serait, comme l'état l'a confirmé le 3 octobre, entièrement à l'air libre, sans tranchée couverte protectrice. Il mesurerait environ 1'300 m de long sur 20 m de large – soit une emprise d'environ 2,6 ha et une perte nette de terrain agricole de même ampleur, puisqu'il n'est pas couvert.

Deux mesures allégeraient fortement les sacrifices exigés des agriculteurs par la renaturation de la Glâne et la construction du contournement: la réalisation des deux tronçons du contournement en tranchée couverte et l'affermage par l'état des couvercles de ces tranchées

aux agriculteurs locaux, au titre de surface de compensation écologique donnant droit à subvention. Ces couvertures en béton sont inaptes à une exploitation agricole mais pourraient convenir à la biodiversité qui sait prospérer même dans des milieux appauvris.

Sur le tronçon Sud, la perte nette de 2,1 ha pourrait être réduite de 80 % à 0,4 ha par l'affermage des 1,7 ha du couvercle de la tranchée couverte.

Sur le tronçon Sud-Est, la perte nette de 2,6 ha pourrait être réduite de 30 % à 1,8 ha par l'affermage des 1,8 ha du couvercle généré par la tranchée couverte.

Ainsi, les pertes nettes de 7,45 ha de terres agricoles induites par la revitalisation de la Glâne et la construction de la route de contournement (dans sa conception actuelle) pourraient être réduites de 33 % à 4,95 ha.

En adoptant ces mesures, le canton rendrait aussi le projet de route de contournement plus compatible avec les objectifs de sauvegarde du patrimoine bâti exceptionnel de Romont – objectifs définis dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS).

Les Vert·e·s Glâne-Veveyse ont adressé à l'état une demande le priant de revoir le concept du contournement de Romont et de concevoir les deux tronçons de cette route en tranchée couverte. En outre, vu que la gestion des cours d'eau est une tâche communale, comme l'a rappelé le Conseiller d'État J.-F. STEIERT le 3 octobre au Bicubic, ils soutiennent unanimement le postulat des Vert'Libéraux relatif à la revitalisation de la Glâne».

M. le Président remercie M. BARDET pour son intervention tout en lui rappelant que le conseil général est amené à voter uniquement ce soir la transmission du postulat au conseil communal, et non pas son traitement.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 45 « OUI » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL DECIDE DE LA TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL DU POSTUALT DEPOSE PAR M. LUKAS BIELER AU NOM DU GROUPE PVL CONCERNANT LA REVITALISATION DU RUISSEAU DE LA GLANE.

6. ELECTIONS

6.1. D'UN MEMBRE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Suite à la démission de M. Nicolas PACCAUD, il y a lieu de le remplacer en qualité de membre du bureau du conseil général.

En conformité avec l'article 14 du Règlement du conseil général, le groupe Horizons Nouveaux propose la candidature de **Mme Isaline FINGER**.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations à la nouvelle membre du bureau et lui demande si elle accepte son élection.

Mme FINGER déclare accepter son élection.

« *Applaudissements* ».

M. le Président la félicite pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction de membre du bureau.

6.2. D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Suite à l'élection de Mme Isaline FINGER en qualité de membre du bureau du conseil général, il y a lieu de la remplacer dans la fonction de membre suppléante du bureau. En conformité avec l'article 14 du règlement du conseil général, le groupe Horizons Nouveaux propose la candidature de **M. François-Xavier MEUWLY**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **M. le Président**, en conformité aux prescriptions légales, adresse ses félicitations au nouveau membre suppléant et lui demande s'il accepte son élection.

M. MEUWLY déclare accepter son élection.

« *Applaudissements* ».

M. le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette fonction de membre suppléant du bureau.

7. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

En ce qui concerne la rubrique «DIVERS », **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions tel qu'établi, à savoir

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

7.1. PROPOSITIONS

Néant.

7.2. POSTULATS

Néant.

7.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'est déposée.

7.4. QUESTIONS

Le conseil communal répond aux questions immédiatement ou lors de la prochaine séance du conseil général.

7.4.1. DOCUMENTS TRANSMIS AU CONSEIL GENERAL EN FORMAT PDF – VERSION PERMETTANT LA RECHERCHE PLEIN TEXTE

■ **Question de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

«Est-il possible de recevoir les documents PDF en version permettant la recherche plein texte».

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

«Le conseil communal n'y voit aucune difficulté et la remarque sera transmise à l'administration, pour suite utile.»

7.4.2. BATIMENT DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLANE – LUMIERES QUI RESTENT ALLUMÉES DURANT LA NUIT

■ **Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général**

«J'ai été abordé ces derniers temps par des riverains du COGL. Ma question ne s'adresse pas directement au conseil communal. Je demande toutefois s'il est possible d'intervenir auprès du COGL afin qu'il y ait un peu moins de lumière pendant toute la nuit dans divers bâtiments. Cela se remarque dans le voisinage et on m'a demandé de faire passer le message ».

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, Syndic**

«Nous avons deux représentantes de notre commune au comité de direction du COGL qui interviendront demain matin pour communiquer cette problématique ».

7.4.3. SITE INTERNET DU RESEAU SANTE DE LA GLANE (RSG) ET SITE INTERNET DE L'AVGG

▪ **Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale**

«Sur le site Internet du RSG ne figure pas le service de puériculture qui devrait y figurer (sauf s'il n'existe plus) et sur le site de l'AVGG ne figure pas la Commune de Romont dans la liste des communes membres».

▪ **Réponse de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

«Le site Internet du RSG est en cours d'adaptation et la remarque sera transmise dès demain. Il en va de même pour l'AVGG ».

8. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

8.1. CONCEPT SENIOR+ - CONSULTATION AUPRES DES PERSONNES CONCERNEES

▪ **Intervention de M. Armand JAQUIER, conseiller communal**

« Concernant l'action Senior+, les personnes consultées cet été ont largement répondu au questionnaire et je les en remercie. 48 % des personnes consultées ont répondu. Dans le cadre de cette démarche destinée à mettre sur pied toutes les mesures nécessaires, une deuxième étape a été mise en place, à savoir une rencontre d'échanges pour affiner les résultats.

Des rencontres auront lieu dans tout le district, par groupe de communes. Pour notre commune, elle aura lieu avec Billens-Hennens et Mézières le 16 février prochain dans la matinée et je profite de vous en informer pour que vous puissiez annoncer les personnes qui souhaiteraient y participer. Une quarantaine de places seront disponibles. Une information formelle suivra dès que possible ».

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

Au nom du conseil communal, **M. le Syndic** conclut cette séance du législatif en ces termes :

«Avant de laisser le président clore cette séance, dernière de l'année 2022, je ne saurais manquer, tant au nom du conseil communal qu'en mon nom personnel, de vous souhaiter, ainsi

qu'à toute la population romontoise, de belles fêtes de Noël, toutes en santé, en sérénité et en espoir en l'avenir.

Si cette année est passée à la vitesse de l'éclair, elle n'en a pas moins été fort riche en travail. Il ne faut jamais oublier les 1'000 tâches ordinaires que l'administration, mais aussi le conseil communal et vous-mêmes avons effectuées dans la gestion de notre commune.

A ces tâches usuelles et périodiques s'ajoutent les nombreux projets qui occupent notre commune : des petits projets qui passent presque inaperçus comme de très gros projets qui nous coûtent non seulement en argent, mais aussi et peut-être surtout en temps et en énergie.

Je pense bien évidemment au projet d'Ecole En Bouley, à l'Esplanade d'Arruffens, au mandat d'études parallèles vieille-ville, à la route de contournement et tout ce qui va avec, au 30 km/h en vieille-ville qui va être mis à l'enquête au tout début de l'année, au programme de développement régional, aux projets de giratoire, aux travaux routiers et édilitaires, aux réflexions autour des transports scolaires, et moult autres dossiers.

Dans tous les cas et de manière générale, je ne peux que me réjouir du dialogue et de la confiance qui président aux échanges entre le conseil communal et le conseil général, avec les commissions, notamment la commission financière et les autres commissions.

On discute, on débat, puis on décide et on avance. La même atmosphère règne du reste au conseil communal ou dans les relations de ce dernier avec l'administration. C'est fort agréable de travailler dans ces conditions, même si le travail ne manque pas.

Pour marquer cette fin d'année, le conseil communal a le plaisir de remettre à chacune et chacun d'entre vous l'ouvrage commandé et édité par La Bourgeoisie de Romont, ouvrage mis en œuvre et écrit par Florence BAYS et Florian DEFFERRARD.

« GOUVERNER, ASSISTER, PORTER LA VILLE - Histoire de la bourgeoisie de Romont », lequel ouvrage recèle des trésors historiques et iconographiques pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent en savoir un peu plus sur cette bienaimée ville de Romont.

Enfin, après la clôture de cette séance, la commune a le plaisir de vous inviter au verre de l'amitié et ce qui l'accompagne, préparés ce soir par Didier ECOFFEY et son équipe.

En attendant, merci une fois encore pour votre travail, votre engagement et meilleurs vœux pour l'an 2023 ».

« Applaudissements ».

CONCLUSION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

«Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention et de patience.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. BARD dès ce soir ou demain matin à la première heure. Merci par avance !


Comme l'a précisé M. le Syndic, le verre de l'amitié est servi après la clôture de la séance. Le public et les représentants-es de la presse y sont les bienvenus-es.

Il est 22h45. Je clos les débats et vous souhaite une belle fin de soirée et de très belles fêtes de fin d'année.

«Applaudissements.»

Au nom du conseil général

Le Président



Patrice BEAUD

Le Secrétaire



Yves BARD

- *Version approuvée par le conseil général dans sa séance du 16.02.2023 ✓*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Projet de la nouvelle école En Bouley : présentation
2. Budget 2023 : présentation
3. Pt 3.2. – demande crédit panneaux photovoltaïques : présentation
4. Pt 3.3. – demande de crédit conduite AVGG
5. Pt 4. – nouveaux statuts AGR : présentation
6. Pt 5. – postulat « revitalisation du ruisseau de la Glâne » : message



E
n
B
O
U
L
E
Y

E
C
O
L
E

Une école pour les enfants ...

avec les enfants

Organisation de projet

Conseil communal (maître d'ouvrage)



Copil (délégation CC + Resp. projet + adm. Fin)



Responsable de projet (P. Décrind)

Commission de construction



Chef de projet (Noël Schneider)



Entreprise totale (Erne Holzbau AG)

Groupes de travail

G1 Finances (Murielle Jaquier, resp.)

G2 Informatique (Frédéric Rossier, resp.)

G3 Equipements classes (Yvan Haussener, resp.)

G4 Infrastructures sportives (Pierre Richoz, resp.)

G5 Entretien et exploitation (int. Joaquim Afonso / ext. Jo Defferrard)

G6 Aménagement extérieur (Dominique Chenaux, resp.)

G7 Mobilité et accès (Damien Sudan, resp.)

G8 Synergies COGL et Carré d'AS (Frédéric Rossier, resp.)

Autres points et décisions

- Pas d'opposition à la demande de permis de construire
- Pas de référendum financier
- Procédure de permis de construire suit son cours
- Début des travaux : printemps 2023
- Options / décisions :
 - Photovoltaïque > minimum requis (budget disponible : env. 400K)
 - Pas de connexion avec COGL (travaux de génie civil importants / besoin d'énergie suppl. au COGL pas évident) (coût budgetisé : env. 200K)
 - Système de fermeture Salto
 - Pas de toilettes élèves non genrées
- Séance d'information en février pour voisins concernés par chantier
- Solutions pour libérer le personnel affecté à ce projet

Merci de la confiance et belles fêtes

2022 : gros travail intellectuel

Dès 2023 : gros travail manuel ...

et intellectuel !

BUDGET 2023

Séance du conseil général du 15 décembre 2022

Présentation générale

Investissements

Détail	Crédit voté au 31.12.22	Dépenses effectives 31.10.2022	Solde au 30.09.22	Crédits à voter en 2023	Dépenses planifiées en 2023
0 - Administration générale					
0290 - Immeubles administratifs					
Total Administration générale			260'042.60	-	-
2 - Formation					
2170 - Bâtiment scolaire nouveau Photovoltaïque Ecole de la Condémine				200'000	200'000
Total Formation			45'852'173.80	200'000	20'200'000
6 - Trafic et Télécommunications					
6150 - Routes communales nouveau Balayeuse électrique (sans valeur de reprise)				280'000	280'000
nouveau Remplacement Pony (sans valeur de reprise)				200'000	200'000
nouveau Véhicule électrique utilitaire supplémentaire				65'000	65'000
nouveau Route de Sivriéz (réfection du revêtement)				60'000	60'000
6155 - Places de stationnement nouveau Horodateurs				500'000	50'000
Total Trafic et Télécommunications			8'287'917.85	1'145'000	5'245'000
7 - Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire					
7101 - Approvisionnement en eau nouveau Route de Berlens				500'000	400'000
nouveau Vuadens - Déplacement conduite TPF				200'000	200'000
nouveau Vuadens - Déplacement conduite Grisoni				290'000	400'000
7900 - Aménagement du territoire nouveau Intra-muros - réalisation des 1ères mesures du MEP				300'000	300'000
Total Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire			5'802'158.40	1'290'000	3'600'000
9 - Finances et Impôts					
9630 - Immeuble du Patrimoine financier nouveau Achat terrain (nouveau quai militaire)				500'000	500'000
Total Finances et Impôts			-	500'000	500'000
Total			60'202'292.65	3'135'000	29'545'000

→ Demande de crédit 3.2
Fr. 200'000.-

→ Demande de crédit 3.3
Fr. 350'000.-

Entre les discussions du budget 2023 en septembre et la demande de crédit, les montants ont été corrigés. La colonne dépenses planifiées en 2023 comprend la 1^{ère} projection de dépenses et n'a pas été malheureusement corrigée après la 2^{ème} lecture du budget par le CC.

Présentation générale

Fonctionnement

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u> <u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u> <u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u> <u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u> <u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u> <u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u> <u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u> <u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u> <u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u> <u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u> Charges du personnel	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u> Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u> Amortissements du patrimoine administratif PA	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u> Attributions aux fonds et financements spéciaux	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u> Charges de transfert	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u> Revenus fiscaux	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u> Taxes et redevances	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u> Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u> Revenus des transferts	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 30 Charges du personnel

- Pompiers transférer dans l'Association Secours Sud Fribourgeois au 1^{er} janvier 2023
- Indexation des salaires 2023 – 3%

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
	Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u>	<u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u>	<u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u>	<u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u>	<u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u>	<u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
	Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u>	<u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u>	<u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u>	<u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u>	<u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
	Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 30 Charges du personnel

- Pompiers transférer dans l'Association Secours Sud Fribourgeois au 1^{er} janvier 2023
- Indexation des salaires 2023 – 3%

Nature 31 Biens et service d'exploitation

- Achat d'eau en m³ en forte hausse
- Coût de l'énergie (Eau – Epuration – Electricité et Chauffage) - + 20%
- Mandats externes – augmentation des tarifs en général + 10%

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
	Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u>	<u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u>	<u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u>	<u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u>	<u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u>	<u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
	Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u>	<u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u>	<u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u>	<u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u>	<u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
	Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 30 Charges du personnel

- Pompiers transférer dans l'Association Secours Sud Fribourgeois au 1^{er} janvier 2023
- Indexation des salaires 2023 – 3%

Nature 31 Biens et service d'exploitation

- Achat d'eau en m³ en forte hausse
- Coût de l'énergie (Eau – Epuration – Electricité et Chauffage) - + 20%
- Mandats externes – augmentation des tarifs en général + 10%

Nature 33 Amortissement du patrimoine administratif

- Réévaluation importante du PA de la commune au 1^{er} janvier. La réserve de réévaluation sera dissoute sur 10 ans (nature 48 Produits extraordinaire de Fr. 1'700'000.-)

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
	Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u>	<u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u>	<u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u>	<u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u>	<u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u>	<u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
	Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u>	<u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u>	<u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u>	<u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u>	<u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
	Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 30 Charges du personnel

- Pompiers transférer dans l'Association Secours Sud Fribourgeois au 1^{er} janvier 2023
- Indexation des salaires 2023 – 3%

Nature 31 Biens et service d'exploitation

- Achat d'eau en m³ en forte hausse
- Coût de l'énergie (Eau – Epuration – Electricité et Chauffage) - + 20%
- Mandats externes – augmentation des tarifs en général + 10%

Nature 33 Amortissement du patrimoine administratif

- Réévaluation importante du PA de la commune au 1^{er} janvier. La réserve de réévaluation sera dissoute sur 10 ans (nature 48 Produits extraordinaire de Fr. 1'700'000.-)

Nature 36 Charges de transfert

- Clé de répartition glânoise 2022 = 22.627% (22.765 en 2021)
- COG et BICUBIC – baisse du préciput de 4% à 3% dès le 1^{er} janvier 2023

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
30 <u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
31 <u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
33 <u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
35 <u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
36 <u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
40 <u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
42 <u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
45 <u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
46 <u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 40 Revenus fiscaux

- Personnes morales en forte hausse
- Impôts sur les mutations immobilières importantes sur les nouvelles zones

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
	<i>Charges d'exploitation</i>	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u>	<u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u>	<u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u>	<u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u>	<u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u>	<u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
	<i>Revenus d'exploitation</i>	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u>	<u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u>	<u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u>	<u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u>	<u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
	Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 40 Revenus fiscaux

- Personnes morales en forte hausse
- Impôts sur les mutations immobilières importantes sur les nouvelles zones

Nature 42 Taxes et redevances

- Augmentation des ventes d'eau (sur la base de nos achats d'eau au 30.09.2022)
- Nouveau règlement pour les taxes non-pompier

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
	Charges d'exploitation	30'537'116.00	27'899'625.00	
<u>30</u>	<u>Charges du personnel</u>	<u>4'718'320.00</u>	<u>4'942'970.00</u>	
<u>31</u>	<u>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</u>	<u>5'275'151.00</u>	<u>5'220'675.00</u>	
<u>33</u>	<u>Amortissements du patrimoine administratif PA</u>	<u>1'882'650.00</u>	<u>120'900.00</u>	
<u>35</u>	<u>Attributions aux fonds et financements spéciaux</u>	<u>475'110.00</u>	<u>320'800.00</u>	
<u>36</u>	<u>Charges de transfert</u>	<u>18'185'885.00</u>	<u>17'294'280.00</u>	
	Revenus d'exploitation	-28'370'959.00	-26'778'680.00	
<u>40</u>	<u>Revenus fiscaux</u>	<u>-19'572'000.00</u>	<u>-17'740'000.00</u>	
<u>42</u>	<u>Taxes et redevances</u>	<u>-5'101'129.00</u>	<u>-4'796'510.00</u>	
<u>45</u>	<u>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</u>	<u>-274'555.00</u>	<u>-164'410.00</u>	
<u>46</u>	<u>Revenus des transferts</u>	<u>-3'423'275.00</u>	<u>-4'077'760.00</u>	
	Résultat activités exploitation (1er niveau)	2'166'157.00	1'120'945.00	

Informations diverses significatives :

Nature 40 Revenus fiscaux

- Personnes morales en forte hausse
- Impôts sur les mutations immobilières importantes sur les nouvelles zones

Nature 42 Taxes et redevances

- Augmentation des ventes d'eau (sur la base de nos achats d'eau au 30 09.2022)
- Nouveau règlement pour les taxes non-pompier

Nature 46 Revenus des transferts

- Baisse de la compensation de base RF et de la contribution de péréquation

Budget du compte de résultats à 3 niveaux

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<u>34</u>	<u>Charges financières</u>	325'010.00	213'110.00	
<u>44</u>	<u>Revenus financiers</u>	-719'390.00	-675'820.00	
	Résultat provenant de financements	-394'380.00	-462'710.00	
	Résultat opérationnel (2ème niveau)	1'771'777.00	658'235.00	

Nature 34 Charges financières

- Intérêts sur emprunt budgétisé à 1.2%

Budget du compte de résultats à 3 niveaux

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<u>34</u>	<u>Charges financières</u>	<u>325'010.00</u>	<u>213'110.00</u>	
<u>44</u>	<u>Revenus financiers</u>	<u>-719'390.00</u>	<u>-675'820.00</u>	
	Résultat provenant de financements	-394'380.00	-462'710.00	
	Résultat opérationnel (2ème niveau)	1'771'777.00	658'235.00	

Nature 34 Charges financières

- Intérêts sur emprunt budgétisé à 1%

Nature 44 Revenus financiers

- Locations administratives en hausse (Centre de Renfort des Chavannes)

Budget du compte de résultats à 3 niveaux

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<u>34</u> <u>Charges financières</u>	325'010.00	213'110.00	
<u>44</u> <u>Revenus financiers</u>	-719'390.00	-675'820.00	
Résultat provenant de financements	-394'380.00	-462'710.00	
Résultat opérationnel (2ème niveau)	1'771'777.00	658'235.00	

Budget du compte de résultats à 3 niveaux

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<u>48</u> <u>Produits extraordinaires</u>	-1'700'000.00		
Résultat extraordinaire	-1'700'000.00		
Total du compte de résultats (3ème niveau)	71'777.00	658'235.00	

Discussions de portée générale

- 1. Rapport de la Commission Financière**
- 2. Rapport des groupes politiques**

Investissements (page N° 3)

0 – Administration générale (page N° 37)

1 – Ordres et sécurité publics, défense (page N° 40)

2 – Formation (page N° 43)

3 – Culture, Sport et Loisirs (page N° 47)

4 – Santé (page N° 50)

5 – Prévoyance sociale (page N° 52)

6 – Trafic et Télécommunications (page N° 55)

7 – Protection de l'Environnement et territoire (page N° 57)

8 – Economie publique (page N° 61)

9 – Finances et Impôts (page N° 62)

Message 3.2

Message 3.3



Vote final du budget 2023

Acceptez-vous le budget des investissements 2023 avec des crédits nouveaux à voter pour CHF 3'135'000.- ?

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2023 qui présente une perte de CHF 71'777.- au 3^{ème} niveau de résultats ?



Séance du conseil général du 15.12.2022

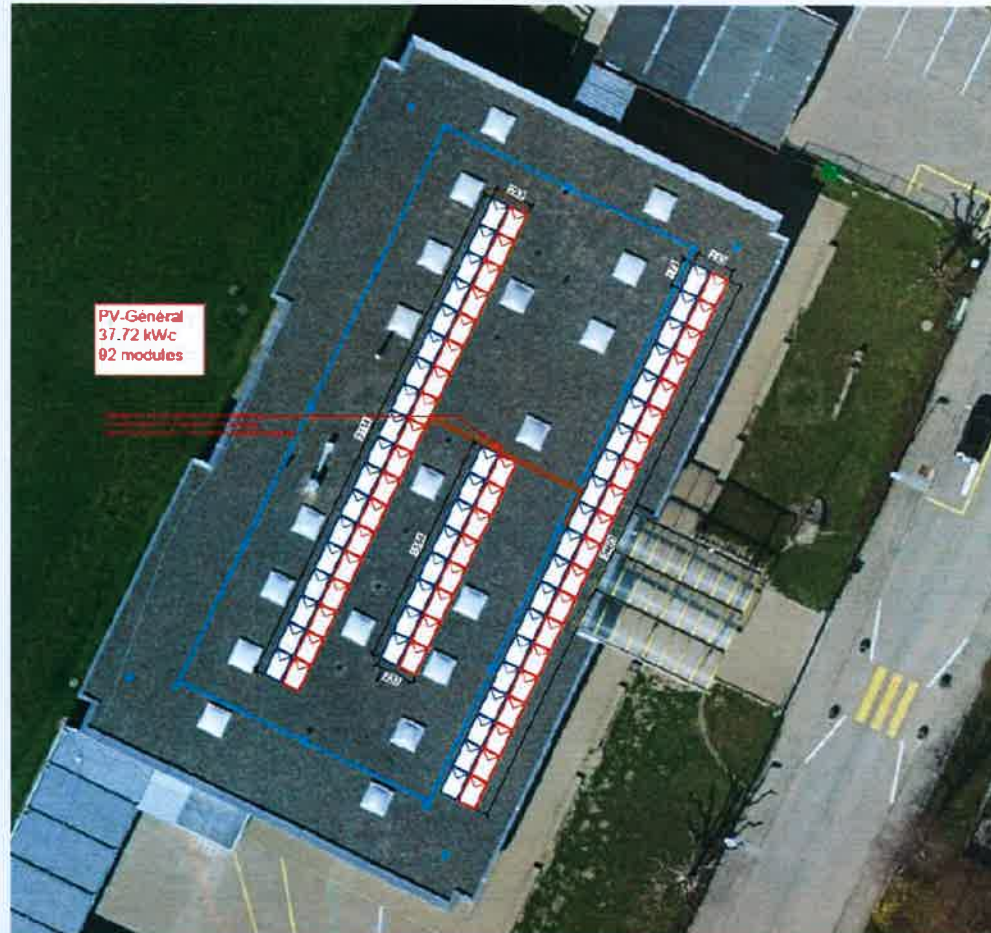
Message 3.2

**Pose de panneaux solaires photovoltaïques
sur l'Ecole de la Condémine**

Demande de crédit de CHF 200'000.-



OBJECTIFS





Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine et la pose d'une borne de recharge





Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine et la pose d'une borne de recharge

Facture

Actuelle

VO.1) SANS PV / SANS BATTERIE sans Bornes	TARIF	MONTANT
Consommation totale	26 900 kWh	6 670 CHF
Abonnement "montant de base"		75 CHF
HP	22 900 kWh	5 611 CHF
HC	4 000 kWh	980 CHF

Facture

Estimation future V1.1

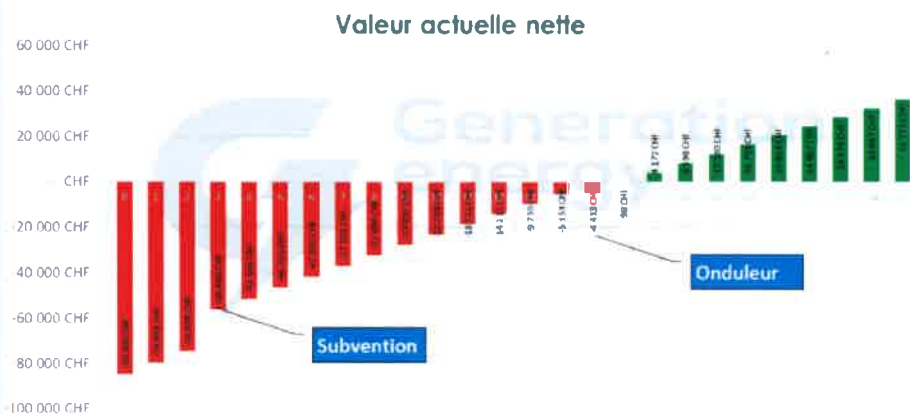
V1.1) AVEC PV / SANS BATTERIE avec borne	TARIF	MONTANT
Consommation totale	29 900 kWh	2 020 CHF
Frais entretien maintenance		400 CHF
Assurances		900 CHF
Abonnement "montant de base"		120 CHF
Production photovoltaïque	41 600 kWh	
Sous-tirage GRD - HP	10 100 kWh	2 109 CHF
Sous-tirage GRD - HC	5 300 kWh	657 CHF
Autoconsommation	14 500 kWh	Investissement
Réinjection / refolement	27 100 kWh	2 168 CHF



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine et la pose d'une borne de recharge

Valeurs

ROI version 1.1 sans batterie



ROI = ~16 ans

- Le ROI est basé sur les tarifs actuels, l'augmentation des tarifs d'achat et de vente de l'énergie pourra améliorer les valeurs ci-dessus.
- Avec la version 1.1 le taux d'autonomie de l'école est de **48%** ce qui est très intéressant, cependant le ROI est élevé car l'investissement est important.
- Autoconsommation de **35%** avec cette version.
- Prix du kWc photovoltaïque → 2'250 CHF/kWc contre ~1'900 CHF /kWc en début 2021. Les travaux de modifications du TGBT sont pris en compte dans le ROI mais améliorent aussi la qualité de l'ouvrage.
- L'investissement annuel et les frais après 15 ans sont aussi pris en compte dans le ROI.



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine et la pose d'une borne de recharge

Coût des travaux

Autorisation, émoluments			CHF	0.00
Tableaux de distribution	CHF	6'300.00		
Pré-installation pour les batteries de stockage	CHF	0.00		
Installation de sécurité et maçonnerie	CHF	47'100.00		
Installation onduleur	CHF	6'600.00		
Bornes	CHF	10'100.00		
Panneaux solaires	CHF	71'100.00		
Divers et imprévus (et pour arrondi)	CHF	8'974.80	CHF	150'174.80
Estimation des montants à +/- 15%	CHF		CHF	22'526.20
Honoraires ingénieurs (Generation energy SA)	CHF		CHF	13'000.00
Total			CHF	185'701.00
TVA 7.7 %			CHF	14'299.00
Total TTC			CHF	200'000.00



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine et la pose d'une borne de recharge

Demande de crédit

Le crédit CHF 200'000.- prévu au budget d'investissements 2023, sera financé par un emprunt ou nos disponibilités, selon détail ci-après :

Photovoltaïque Ecole Condémine	CHF	200'000.-
Subvention photovoltaïque et bornes de recharge	CHF	<u>-17'000.-</u>

Coût total	CHF	183'000.-
-------------------	------------	------------------

Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 200'000.-	CHF	8'000.-
Intérêts	1 % de CHF 200'000.-	CHF	<u>2'000.-</u>

Charge financière annuelle	CHF	10'000.-
-----------------------------------	------------	-----------------



Demande de crédit de CHF 200'000.-

pour

**L'installation de panneaux photovoltaïques
sur le toit de l'école de la Condémine et la
pose d'une borne de recharge**



Séance du conseil général du 15.12.2022

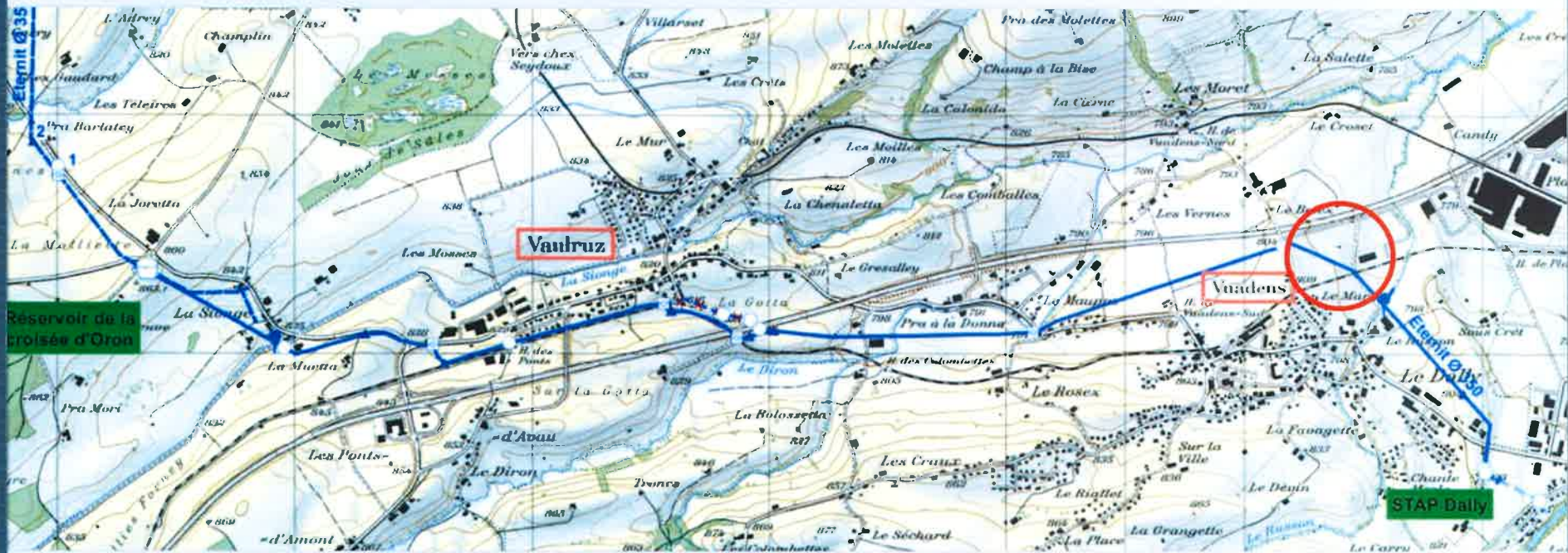
Message 3.3

Participation communale au déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens, en marge de la construction du nouveau bâtiment Grisoni-Zaugg SA

Demande de crédit de CHF 350'000.-

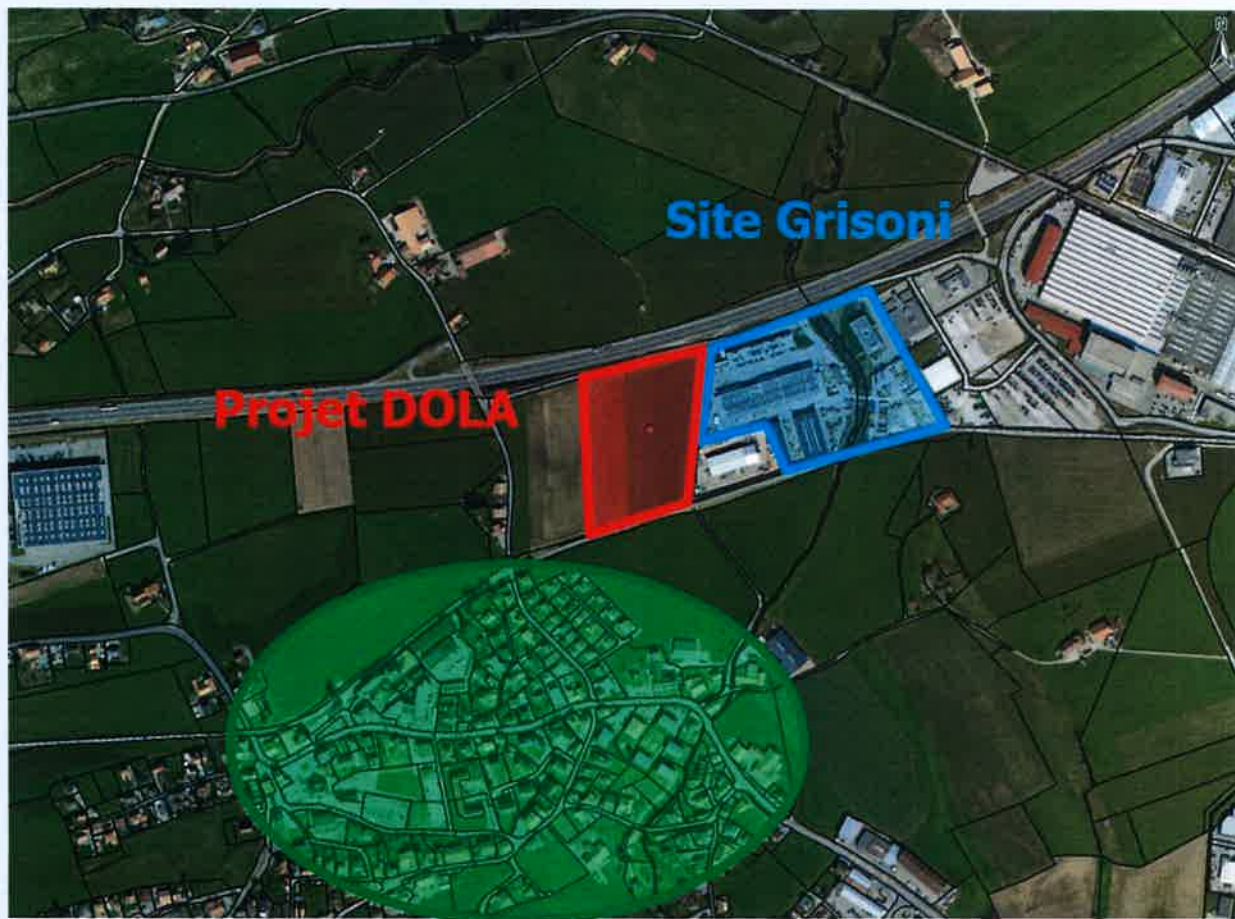


Déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens



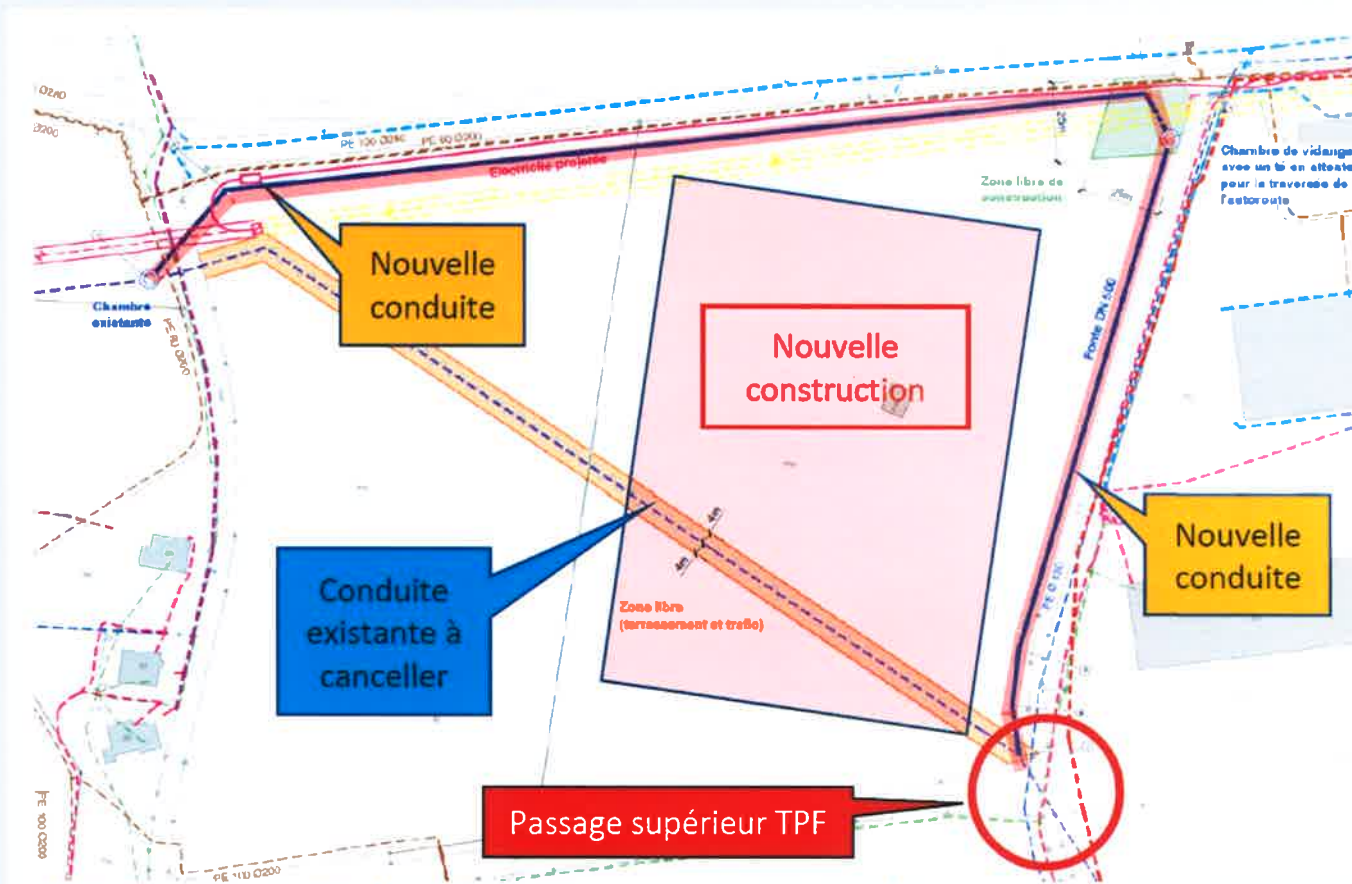


Déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens





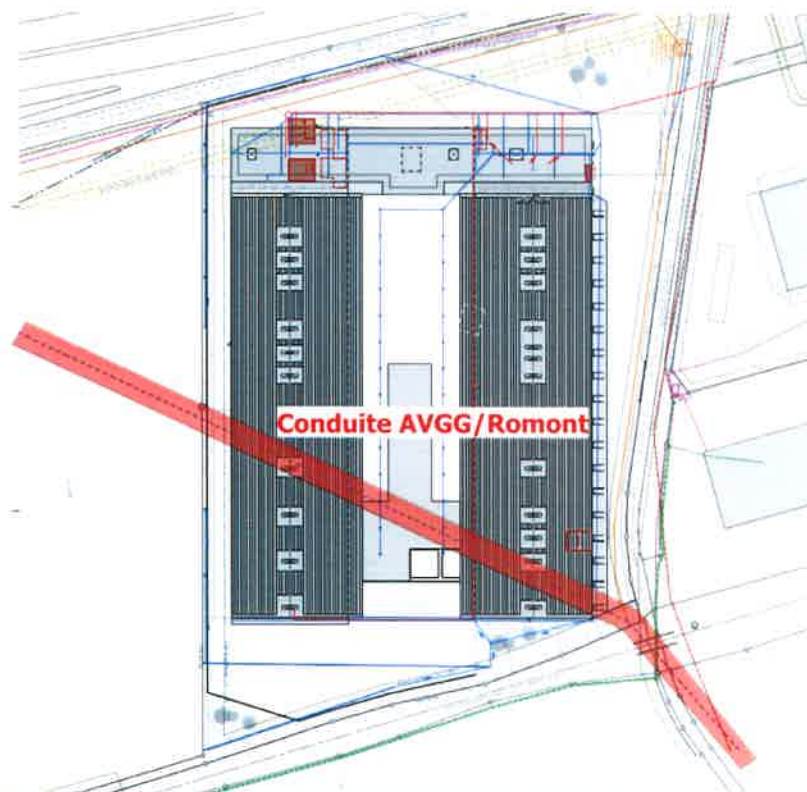
Déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens



Déplacement de la conduite AVGG/Romont (Source : avant-projet de Ribl SA ingénieurs hydroliciens du 16.3.2022)



Déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens Impact de la conduite sur le futur projet





Déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens

Répartition des coûts

Conformément à l'article 13 de la convention établie en 2005 entre l'AVGG et la commune de Romont, ces travaux étant liés aux infrastructures, le montant à notre charge se répartira au prorata de la consommation de la dernière année écoulée, à savoir 40 % pour Romont et 60 % à la charge de l'AVGG (selon prévisions pour 2022).

Selon le bureau RIBI, mandaté conjointement par l'AVGG et la commune, le coût total estimé pour cette opération de déplacement (génie-civil et appareillage) est de CHF 1'100'000.- TTC. Ce montant couvre également tous les frais d'études et les imprévus.

Propriétaire foncier parcelle 806 (20 % du total)	CHF	220'000.-
AVGG (60 % des 80 % restants)	CHF	530'000.-
Commune de Romont (40 % des 80 % restants)	CHF	<u>350'000.-</u>
Coût total net TTC	CHF	1'100'000.-



Déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens

Demande de crédit

Le crédit de CHF 350'000.-, prévu au compte n° 7101 du budget des investissements 2023, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	1.25 % de CHF 350'000.-	CHF 4'375.-
Intérêts	1 % de CHF 350'000.-	CHF 3'500.-

Charge financière annuelle CHF 7'875.-



**Demande de crédit de CHF 350'000.-
pour
la participation communale au
déplacement de la conduite d'adduction
AVGG/Romont, à Vuadens, en marge de la
construction du nouveau bâtiment
Grisoni-Zaugg SA**



RGV / ABMG / AGR

Approbation des statuts

Statuts ABMG - message et modifications

RGV → AGR



- **RGV 1^{ère} génération : des dizaines de millions pour la région**
- **RGV 2^{ème} génération : Regio+ : orienté projets et non plus infrastructures**
- **Dès 2021 : volonté d'indépendance de la Veveyse -> RGV inter-district perd l'essentiel de sa substance**
- **Plutôt qu'une nouvelle association glânoise -> greffer RGV sur ABMG -> AGR**
- **Question de l'avenir d'ASCOGLA se pose**

Thématiques traitées par l'AGR



- Aménagement et infrastructures
- Curatelles
- Petite enfance
- Tourisme et patrimoine
- Mobilité
- Economie

Organes de l'AGR



- **Assemblée des délégués**
- **Comité de direction**
- **Commissions instituées**
- **Commission financière et organe de révision**

Assemblée des délégués / comité de direction



- **Assemblée des déléguées : RAS**
- **Comité de direction :**
 - **président et 8 à 18 membres**
 - **toutes les communes représentées, en principe par leur syndic/syndique**

Finances



- **Charges (exploitation et investissements) :**
clé glânoise :
40% population / 60% rendement impôts
- **Limites d'endettement :** Charges 500 K
trésorerie / 10 M investissements
- **Référendum sur dépenses nouvelles :**
 - 2 M -> référendum facultatif
 - 8 M -> référendum obligatoire

Tant le préfet

que le conseil communal

vous invitent à

approuver ces statuts !

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. 1 RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. 2 RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Lukas Bieler

Objet: Revitalisation du ruisseau de la Glâne - demande d'analyse

Texte:

Par ce postulat nous demandons au Conseil communal de:

- 1) Étudier dans quelle mesure le démarrage du projet de revitalisation de la Glâne serait possible dans le cadre du projet de contournement et des travaux TPF
- 2) Estimer les synergies que la démarche conjointe pourrait générer
- 3) Consulter le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg et obtenir un avis sur la faisabilité de cette revitalisation dans le cadre des transformations prévues dans le secteur
- 4) Estimer le coût de cette revitalisation

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:	13.10.2022
N° d'ordre:	7_20221013
Date de transmission*:	Bureau CG 03.11.2022
Date de détermination:	Séance CG 15.12.2022

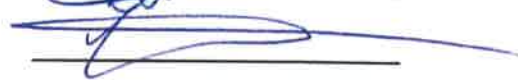



POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Lukas Bieler

Objet: Revitalisation du ruisseau de la Glâne - demande d'analyse

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
_1.	Gillon	Christophe	
_2.	Perrin	Nicolas	
_3.	Roche	Jean-François	
_4.			
_5.			
_6.			
_7.			
_8.			
_9.			
*_0.			

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général	
Recevabilité?	
OUI : <input checked="" type="checkbox"/>	NON (à motiver) <input type="checkbox"/>
Qualification formelle?	
Postulat : <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (à motiver) <input type="checkbox"/>



La revitalisation du ruisseau de la Glâne sur le territoire romontois figure parmi les projets prioritaires de la planification stratégique des revitalisations dans le canton de Fribourg.

Cette planification, datant de 2014, prévoyait qu'une première partie du projet soit réalisée dans les 10 années.

Le projet de contournement et les travaux prévus par les TPF dans le secteur pourraient être l'occasion de démarrer ce projet. Des synergies importantes seraient possibles.

Malheureusement à ce jour la commune de Romont n'a montré que peu d'intérêt à s'occuper de la revitalisation, projet pourtant très important pour la qualité de vie et la biodiversité. S'agissant d'une stratégie nationale le soutien financier de la Confédération atteint 80%. Des modifications de loi seront par ailleurs discutés au Grand Conseil prochainement permettant possiblement une subvention cantonale jusqu'à hauteur de 95%.

Par ce postulat nous demandons au Conseil communal de

- 1) Étudier dans quelle mesure le démarrage du projet de revitalisation de la Glâne serait possible dans le cadre du projet de contournement et des travaux TPF
- 2) Estimer les synergies que la démarche conjointe pourrait générer
- 3) Consulter le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg et obtenir un avis sur la faisabilité de cette revitalisation dans le cadre des transformations prévues dans le secteur
- 4) Estimer le coût de cette revitalisation